

# MEMORIAL

Journal Officiel  
du Grand-Duché de  
Luxembourg



# MEMORIAL

Amtsblatt  
des Großherzogtums  
Luxemburg

## RECUEIL DES SOCIÉTÉS ET ASSOCIATIONS

Le présent recueil contient les publications prévues par la loi modifiée du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales et par la loi modifiée du 21 avril 1928 sur les associations et les fondations sans but lucratif.

C — N° 1990

10 août 2012

### SOMMAIRE

Agence d'assurances Antony, Korac & Vogel S.à r.l. ....	95498	Finlav International S.A. ....	95494
AGR Trading (Lux) SICAV/SIF .....	95480	Flowserve Finance S. à r.l. ....	95500
Allianz Société Financière S.à.r.l. ....	95498	FSD Partners .....	95494
Anton Capital Entertainment GP, S.à r.l. ....	95501	Genes Technologies .....	95499
Aquila Sachwert-Basisfonds IIIp (Agrar) S.A. ....	95480	Gillardin S.A. ....	95493
Arteva Europe S.à r.l. ....	95474	Guardian International Services and Transactions S.A. ....	95492
Back Office Rent Services S.A. ....	95484	Guardian Middle East & Africa SE .....	95493
Betamind Investholding S.à r.l., société de gestion de patrimoine familial (SPF) ....	95478	Hang Chow Dudelage S.à r.l. ....	95483
Bluestar Elkem International Co., Ltd. S.à r.l. ....	95501	Jorsta S.A. ....	95503
Bregal Co-Invest S.à r.l. ....	95490	Lazard Wealth Management Europe S.à r.l. ....	95503
Cablecom Luxembourg GP S.à r.l. ....	95493	Linger-Immo S.A. ....	95502
Casebero S.A. ....	95478	Malmén Holdings s.à r.l. ....	95502
CB S.A. ....	95490	Medinainvest S.A. ....	95489
C.C.E. Management S.A., société de gestion de patrimoine familial .....	95510	Mirabaud Fund Management S.A. ....	95502
CCom Holdings (Luxembourg) S.à r.l. ....	95478	M.M.C.L. S.A. ....	95501
Chart Industries Luxembourg S.à r.l. ....	95498	PAH SBSS Lux Holding Sarl .....	95486
CHICAGO INVESTHOLDING S.à R.L., société de gestion de patrimoine familial (SPF) .....	95474	Palace Healthcare Holding S.à r.l. ....	95490
Communications Avenir Perspective S.A. ....	95474	PSH S.A. ....	95510
Compagnie All'Immo S.A. ....	95479	Quadis Luxembourg S.A. ....	95492
Compagnie Immobilière de Weimerskirch .....	95490	Qundis Luxembourg S.à r.l. ....	95495
Conseils Participations Finance S.A. ....	95479	Real Marku Lux Estates Sarl .....	95510
Ermitage European Absolute Fund .....	95491	R.N.O. Group S.C.A. ....	95510
Euro Real Estate S.A. ....	95501	Samato S.A. ....	95480
Exclusive Garden S.à r.l. ....	95495	Sofapi-Lux S.A. ....	95491
		Sofinas S.A. ....	95491
		StepStone Mezzanine Partners Luxembourg S.à r.l. ....	95495
		SwiftStake Technologies S.A. ....	95518
		Techlux SC .....	95492
		ZapFunding S.à r.l. ....	95518

**CHICAGO INVESTHOLDING S.à R.L., société de gestion de patrimoine familial (SPF), Société à responsabilité limitée - Société de gestion de patrimoine familial.**

Siège social: L-2121 Luxembourg, 117, Val des Bons-Malades.  
R.C.S. Luxembourg B 92.492.

—  
EXTRAIT

La soussignée atteste par la présente que suivant la (les) décision(s) de l'Assemblée Générale Extra-Ordinaire du 27 juin 2012 à 09h30

le siège social et les bureaux sont déplacés vers la nouvelle adresse 117 Val des Bons Malades, L-2121 Luxembourg, Luxembourg

à effet du 1<sup>er</sup> juillet 2012.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Le 12 juillet 2012.

CHICAGO INVESTHOLDING Sàrl  
Société de gestion de patrimoine familial (SPF)  
J H VAN LEUVENHEIM  
Gérant unique

Référence de publication: 2012085022/20.

(120120132) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 13 juillet 2012.

**Communications Avenir Perspective S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-4761 Pétange, 59, route de Luxembourg.  
R.C.S. Luxembourg B 71.346.

—  
*Procès-verbal de la réunion du conseil d'administration tenue à Pétange en date du 13 juin 2012.*

Présent:

Monsieur Pascal WAGNER  
Madame Renée WAGNER-KLEIN  
Madame Myriam MATHIEU

*Ordre du jour*

1. Décision concernant le transfert de siège,

*Décisions*

A l'unanimité, le conseil

DECIDE

De transférer le siège social de la société avec effet immédiat.

Le nouveau siège social est fixé au 59 Route de Luxembourg à L-4761 Pétange.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée.

- / Signatures

*Administrateur / Administrateur / Administrateur*

Référence de publication: 2012085034/22.

(120120290) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 13 juillet 2012.

**Arteva Europe S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

**Capital social: USD 316.585.050,00.**

Siège social: L-1470 Luxembourg, 25, route d'Esch.  
R.C.S. Luxembourg B 67.094.

—  
In the year two thousand and twelve, on the twenty-ninth of June.

Before Maître Blanche MOUTRIER, notary residing at Esch-sur-Alzette (Grand-Duchy of Luxembourg), acting in replacement of Maître Francis KESSELER, notary residing at Esch-sur-Alzette (Grand-Duchy of Luxembourg) who will keep the original of this deed.

THERE APPEARED:

KoSa Foreign Investments S.à r.l., a private limited liability company (société à responsabilité limitée) established and existing under the laws of the Grand Duchy of Luxembourg, having its registered office at 25, route d'Esch, L-1470 Luxembourg, Grand-Duchy of Luxembourg, a share capital of one billion eight hundred thirty-five million eighteen thousand seven hundred fifty Euro (EUR 1.835.018.750,00) and registered with the Luxembourg Trade and Companies Register under number B 100.563 (the Sole Shareholder),

here represented by Ms. Sofia Afonso-Da Chao Conde, employee, with professional address at 5, rue Zenon Bernard, L-4030 Esch/Alzette, Grand Duchy of Luxembourg, by virtue of one (1) proxy given under private seal on June 28, 2012.

The said proxy, signed *ne varietur* by the proxy holder of the appearing person and the undersigned notary, will remain attached to the present deed to be filed with the registration authorities.

Such appearing person, represented as stated here above, has requested the undersigned notary to state that:

I. The appearing person is the sole shareholder of the private limited liability company established and existing under the laws of Luxembourg under the name of "Arteva Europe S.à r.l." (hereinafter, the Company), having its registered office at 25, route d'Esch, L-1470 Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg, registered with the Luxembourg Trade and Companies Register under number B 67.094, established by a deed of Maître Jean-Joseph Wagner, notary residing in Sanem, Grand Duchy of Luxembourg, dated November 16, 1998, published in the *Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations* number 48, dated January 27, 1999, and which bylaws have been last amended pursuant to a deed of Maître Joseph Elvinger, notary residing in Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg, dated December 18, 2009, published in the *Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations* number 299, dated February 11, 2010.

II. The Company's share capital is set at three hundred sixteen million five hundred eighty-four thousand nine hundred fifty United States Dollars (USD 316.584.950,00) represented by six million three hundred thirty-one thousand six hundred ninety-nine (6.331.699) shares with a nominal value of fifty United States Dollars (USD 50,00) each.

III. The Sole Shareholder resolves to increase the Company's share capital to the extent of one hundred United States Dollars (USD 100,00) to raise it from its present amount of three hundred sixteen million five hundred eighty-four thousand nine hundred fifty United States Dollars (USD 316.584.950,00) to three hundred sixteen million five hundred eighty-five thousand fifty United States Dollars (USD 316.585.050,00), by the creation and issuance of two (2) new shares of fifty United States Dollars (USD 50,00) each, vested with the same rights and obligations as the existing shares (the New Shares).

#### *Subscription - Payment*

The Sole Shareholder declares to subscribe the New Shares and to fully pay them up at their nominal value of fifty United States Dollars (USD 50,00) each, for an aggregate amount of one hundred United States Dollars (USD 100,00), together with a total share premium in the amount of three hundred ninety-nine million three hundred four thousand one hundred eighteen United States Dollars and one cent (USD 399.304.118,01), by contribution in kind in the total amount of three hundred ninety-nine million three hundred four thousand two hundred eighteen United States Dollars and one cent (USD 399.304.218,01), consisting in the contribution of a receivable in the same total amount held by the Sole Shareholder towards KoSa UK Limited, a limited liability company, established and existing under the laws of the United Kingdom, having its registered office at 100, Barbirolli Square, Manchester, M2 3AB, United Kingdom, and registered with the Companies House for England and Wales under number 4938035, which receivable is incontestable, payable and due (the Receivable).

#### *Evidence of the contribution existence and Value*

Proof of the existence and value of the contribution in kind has been given by:

- a balance sheet of the Sole Shareholder dated as of June 29, 2012, certified 'true and correct' by its management;
- a contribution declaration of the Sole Shareholder, attesting that it is the unrestricted owner of the Receivable.

#### *Effective implementation of the contribution in kind*

The Sole Shareholder, through its proxy holder, declares that:

- it is the sole unrestricted owner of the Receivable and possesses the power to dispose of it, it being legally and conventionally freely transferable;
- the Receivable has consequently not been transferred and no legal or natural person other than the Sole Shareholder is entitled to any rights as to the Receivable;
- all further formalities are in course in order to duly carry out and formalize the contribution and to render it effective anywhere and toward any third party.

#### *Report of the Company's managers*

The report of the managers of the Company, dated June 29, 2012, annexed to the present deed, attests that the managers of the Company, acknowledging having been informed beforehand of the extent of their responsibility, legally bound as managers of the Company owing the above described contribution in kind, expressly agree with its description, with its valuation and confirm the validity of the subscription and payment.

IV. Pursuant to the above resolutions, article 5 of the Company's articles of association is amended and shall henceforth read as follows:

“ **Art. 5.** The capital is set at three hundred sixteen million five hundred eighty-five thousand fifty United States Dollars (USD 316.585.050,00) represented by six million three hundred thirty-one thousand seven hundred and one (6.331.701) ordinary shares with a nominal value of fifty United States Dollars (USD 50,00) each.

The capital may be increased or reduced at any time by an extraordinary general meeting of the shareholders held in the presence of a notary.”

The Company may redeem its own shares within the limits set forth by the Articles and by the Law.

Any share premium paid on shares issued from the date of establishment of the Company shall remain attached to the shares on which such share premium has been paid.”

#### Costs

The expenses, costs, fees and charges of any kind whatsoever which will have to be borne by the Company as a result of the above resolutions are estimated at seven thousand Euro (EUR 7.000,00).

#### Declaration

The undersigned notary, who understands and speaks English, states herewith that on request of the proxy holder of the above appearing person, the present deed is worded in English, followed by a French version. On request of the same person and in case of divergences between the English and the French text, the English version will be prevailing.

WHEREOF, the present deed was drawn up in Esch/Alzette, on the date first written above.

The document having been read to the proxy holder of the person appearing, who is known to the notary by her full name, civil status and residence, she signed together with Us, the notary, the present deed.

#### Suit la traduction française du texte qui précède:

L'an deux mille douze, le vingt-neuf juin.

Par-devant Maître Blanche MOUTRIER, notaire de résidence à Esch-sur-Alzette (Grand-Duché de Luxembourg), agissant en remplacement de Maître Francis KESSELER, notaire de résidence à Esch-sur-Alzette (Grand-Duché de Luxembourg) lequel dernier restera dépositaire de la présente minute.

#### A COMPARU:

KoSa Foreign Investments S.à r.l., une société à responsabilité limitée constituée et existante selon les lois du Grand-Duché de Luxembourg, ayant son siège social au 25, route d'Esch, L-1470 Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg, un capital social d'un milliard huit cent trente-cinq million dix-huit mille sept cent cinquante Euro (EUR 1.835.018.750,00), et enregistrée auprès du Registre du Commerce et des Sociétés du Luxembourg sous le numéro B 100.563 (l'Associé Unique),

ici représentée par Mme Sofia Afonso-Da Chao Conde, employée, ayant son adresse professionnelle au 5, rue Zenon Bernard, L-4030 Esch/Alzette, Grand-Duché de Luxembourg en vertu d'une (1) procuration donnée sous seing privé le 28 juin 2012.

Laquelle procuration, après avoir été signée ne varietur par le mandataire de la comparante et le notaire instrumentaire, demeurera annexée aux présentes pour être enregistrée avec elle.

La comparante, représentée par son mandataire, a requis le notaire instrumentaire d'acter que:

I. La comparante est l'associé unique de la société à responsabilité limitée établie au Grand-Duché de Luxembourg sous la dénomination «Arteva Europe S.à r.l.» (ci-après, la Société), ayant son siège social au 25, route d'Esch, L-1470 Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg, enregistrée auprès du Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 67.094, constituée par acte de Maître Jean-Joseph Wagner, notaire de résidence à Sanem, Grand-Duché de Luxembourg, en date du 16 novembre 1998, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations numéro 48, en date du 27 janvier 1999, et dont les statuts ont été modifiés pour la dernière fois par acte de Maître Joseph Elvinger, notaire de résidence à Luxembourg, Grand Duché de Luxembourg, en date du 18 décembre 2009, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations numéro 299, en date du 11 février 2010.

II. Le capital social de la Société est fixé à trois-cent seize millions cinq cent quatre-vingt-quatre mille neuf cent cinquante Dollars Américains (USD 316.584.950,00), représenté par six millions trois cent trente et un mille six cent quatre-vingt-dix-neuf (6.331.699) parts sociales d'une valeur nominale de cinquante Dollars Américains (USD 50,00) chacune.

III. L'Associé Unique décide d'augmenter le capital social de la Société à concurrence de cent Dollars Américains (USD 100,00) pour le porter de son montant actuel de trois cent seize millions cinq cent quatre-vingt-quatre mille neuf cent cinquante Dollars Américains (USD 316.584.950,00) à trois cent seize millions cinq cent quatre-vingt-cinq mille cinquante Dollars Américains (USD 316.585.050,00), par la création et l'émission de deux (2) nouvelles parts sociales, d'une valeur nominale de cinquante Dollars Américains (USD 50,00) chacune, investies des mêmes droits et obligations que les parts sociales existantes (les Nouvelles Parts Sociales).

### *Souscription - Libération*

L'Associé Unique déclare souscrire les Nouvelles Parts Sociales et les libère intégralement à leur valeur nominale de cinquante Dollars Américains (USD 50,00) chacune, pour un montant total de cent Dollars Américains (USD 100,00), ensemble avec une prime d'émission totale d'un montant de trois cent quatre-vingt-dix-neuf millions trois cent quatre mille cent dix-huit Dollars Américains et un cent (USD 399.304.118,01), par apport en nature d'un montant total de trois cent quatre-vingt-dix-neuf millions trois cent quatre mille deux cent dix-huit Dollars Américains et un cent (USD 399.304.218,01) consistant en l'apport d'une créance du même montant total détenue par l'Associé Unique envers KoSa UK Limited, une société à responsabilité limitée, constituée et existante selon les lois du Royaume-Uni, ayant son siège social au 100, Barbirolli Square, Manchester, M2 3 AB, Royaume-Uni, et enregistrée auprès du Companies House for England and Wales sous le numéro 4938035, laquelle créance est certaine, liquide et exigible (la Créance).

#### *Preuve de l'existence et Valeur de l'apport*

Preuve de l'existence et de la valeur de cet apport en nature a été donnée par:

- un bilan de l'Associé Unique à la date du 29 juin 2012, certifié «sincère et véritable» par sa gérance;
- une déclaration d'apport de l'Associé Unique, attestant qu'il est le seul propriétaire de la Créance;

#### *Réalisation effective de l'apport en nature*

L'Associé Unique, par son mandataire, déclare que:

- il est seul propriétaire sans restriction de la Créance et possède les pouvoirs d'en disposer, celle-ci étant légalement et conventionnellement librement transmissible;
- la Créance n'a pas fait l'objet d'une quelconque cession et aucune personne morale ou physique autre que l'Associé Unique ne détient de droit sur la Créance;
- toutes autres formalités sont en cours de réalisation dans la juridiction de situation de la Créance aux fins d'effectuer son transfert et le rendre effective partout et vis-à-vis de tous tiers.

#### *Rapport des gérants de la Société*

Le rapport des gérants de la Société en date du 29 juin 2012, annexé aux présentes, atteste que les gérants de la Société, reconnaissant avoir pris connaissance de l'étendue de leur responsabilité, légalement engagée en leur qualité de gérants de la Société à raison de l'apport en nature décrit plus haut, marquent expressément leur accord sur la description de l'apport en nature, sur son évaluation et confirment la validité des souscriptions et libérations.

IV. Suite aux résolutions ci-dessus, l'article 5 des statuts de la Société est modifié et a désormais la teneur suivante:

« **Art. 5.** Le capital social de la Société est fixé à trois cent seize millions cinq cent quatre-vingt-cinq mille cinquante Dollars Américains (USD 316.585.050,00), représenté par six millions trois cent trente et un mille sept cent une (6.331.701) parts sociales d'une valeur nominale de cinquante Dollars Américains (USD 50,00) chacune.

Le capital peut être augmenté ou réduit à tout moment sur décision prise par l'assemblée générale extraordinaire des associés de la Société tenue par devant notaire.

La Société pourra racheter ses propres parts sociales dans les limites fixées par les Statuts et la Loi.

Toute prime d'émission libérée sur des parts sociales émise depuis la date de constitution de la Société restera liée aux parts sociales sur lesquelles cette prime d'émission a été payée.

#### *Frais*

Les frais, dépenses, rémunérations et charges sous quelque forme que ce soit, incombant à la Société et mis à sa charge à raison de la présente, sont évalués à la somme de sept mille cinq cents Euro (EUR 7.500,00).

#### *Déclaration*

Le notaire soussigné qui comprend et parle l'anglais, constate par la présente qu'à la requête du mandataire de la personne comparante, le présent acte est rédigé en anglais suivi d'une version française. A la requête de la même personne et en cas de divergences entre le texte anglais et le texte français, la version anglaise fera foi.

DONT PROCES-VERBAL, fait et passé à Esch/Alzette, les jour, mois et an qu'en tête des présentes.

Lecture faite et interprétation donnée au mandataire de la personne comparante, connue du notaire par son nom et prénom, état et demeure, elle a signé avec Nous notaire, le présent acte.

Signé: Conde, Blanche Moutrier.

Enregistré à Esch/Alzette Actes Civils, le 04 juillet 2012. Relation: EAC/2012/8751. Reçu soixante-quinze euros 75,00 €.

Le Receveur ff. (signé): M. Halsdorf.

POUR EXPEDITION CONFORME.

Référence de publication: 2012084194/174.

(120119371) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 12 juillet 2012.

**Casebero S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-4761 Pétange, 59, route de Luxembourg.

R.C.S. Luxembourg B 83.196.

—  
*Proches-verbal de la réunion du conseil d'administration tenue à Pétange en date du 13 juin 2012.*

Présents:

Monsieur Pascal WAGNER

Madame Renée WAGNER-KLEIN

Madame Myriam MATHIEU

*Ordre du jour*

1. Décision concernant le transfert de siège.

*Décisions*

A l'unanimité, le conseil

DECIDE

De transférer le siège social de la société avec effet immédiat.

Le nouveau siège social est fixé au 59 Route de Luxembourg à L-4761 Pétange.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée.

- / Signatures

*Administrateur / Administrateur / Administrateur*

Référence de publication: 2012085016/22.

(120120291) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 13 juillet 2012.

**CCom Holdings (Luxembourg) S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-2557 Luxembourg, 7A, rue Robert Stümper.

R.C.S. Luxembourg B 106.978.

—  
En date du 29 juin 2012, Monsieur Dennis Lodewijk Okhuijsen et Monsieur Jeremy Lewis Evans ont démissionné de leur poste de gérants de la Société, avec effet immédiat,

Pour extrait, délivré aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

CCom Holdings (Luxembourg) S.à r.l.

Signature

*Un Mandataire*

Référence de publication: 2012085017/13.

(120120185) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 13 juillet 2012.

**Betamind Investholding S.à r.l., société de gestion de patrimoine familial (SPF), Société à responsabilité limitée - Société de gestion de patrimoine familial.**

Siège social: L-2121 Luxembourg, 117, Val des Bons-Malades.

R.C.S. Luxembourg B 100.390.

—  
EXTRAIT

La soussignée atteste par la présente que suivant la (les) décision(s) de l'Assemblée Générale Extra-Ordinaire du 27 juin 2012 à 09h00

le siège social et les bureaux sont déplacés vers la nouvelle adresse 117 Val des Bons Malades, L-2121 Luxembourg, Luxembourg

à effet du 1<sup>er</sup> juillet 2012.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Le 12 juillet 2012.

BETAMIND INVESTHOLDING Sàrl

J H VAN LEUVENHEIM

Gérant unique

Référence de publication: 2012084949/19.

(120120128) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 13 juillet 2012.

---

**Conseils Participations Finance S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-4761 Pétange, 59, route de Luxembourg.

R.C.S. Luxembourg B 64.253.

—  
*Procès-verbal de la réunion du conseil d'administration tenue à Pétange en date du 13 juin 2012.*

Présents:

Monsieur Pascal WAGNER

Madame Renée WAGNER KLEIN

Madame Myriam MATHIEU

*Ordre du jour*

1. Décision concernant le transfert de siège.

*Décisions*

A l'unanimité, le conseil

DECIDE

De transférer le siège social de la société avec effet immédiat.

Le nouveau siège social est fixé au 59 Route de Luxembourg à L-4761 Pétange.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée.

- / Signatures

*Administrateur / Administrateur / Administrateur*

Référence de publication: 2012085038/22.

(120120288) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 13 juillet 2012.

---

**Compagnie All'Immo S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-4761 Pétange, 59, route de Luxembourg.

R.C.S. Luxembourg B 67.337.

—  
*Procès-verbal de la réunion du conseil d'administration tenue à Pétange en date du 13 juin 2012,*

Présents:

Monsieur Pascal WAGNER

Madame Renée WAGNER-KLEIN

Madame Myriam MATHIEU

*Ordre du jour*

1. Décision concernant le transfert de siège.

*Décisions*

A l'unanimité, le conseil DECIDE

De transférer le siège social de la société avec effet immédiat.

Le nouveau siège social est fixé au 59 Route de Luxembourg à L-4761 Pétange.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée.

*Administrateur / Administrateur / Administrateur*

Référence de publication: 2012085035/20.

(120120289) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 13 juillet 2012.

---

**Aquila Sachwert-Basisfonds IIIp (Agrar) S.A., Société Anonyme sous la forme d'une SICAV - Fonds d'Investissement Spécialisé.**

Siège social: L-1736 Senningerberg, 5, Heienhaff.  
R.C.S. Luxembourg B 167.124.

Statuts coordonnés déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.  
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pierre PROBST

Notaire

Référence de publication: 2012085647/12.

(120120221) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 13 juillet 2012.

**AGR Trading (Lux) SICAV/SIF, Société d'Investissement à Capital Variable - Fonds d'Investissement Spécialisé.**

Siège social: L-2346 Luxembourg, 20, rue de la Poste.  
R.C.S. Luxembourg B 153.368.

*Extrait des décisions prises en Assemblée Générale Annuelle des Actionnaires de la Société tenue le 29 juin 2012*

Il a été décidé comme suit:

1. de renouveler le mandat des Administrateurs de la Société pour un terme expirant à l'Assemblée Générale Annuelle qui se tiendra en 2013.
2. de renouveler le mandat du Réviseur d'entreprise de la Société pour un terme expirant à l'Assemblée Générale Annuelle qui se tiendra en 2013.

Le Conseil d'Administration de la Société se compose comme suit:

nom	prénom(s)	fonction
Vareika	Michael	Administrateur
de Vet	Luc	Administrateur
Scalamandre	Ernest	Administrateur

Le Réviseur d'entreprise de la Société est:

dénomination ou raison sociale  
PricewaterhouseCoopers S.à.r.l.

Luxembourg, le 9 juillet 2012.

Citco Fund Services (Luxembourg) S.A

Signature

Référence de publication: 2012085648/25.

(120120213) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 13 juillet 2012.

**Samato S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-6630 Wasserbillig, 66, Grand-rue.  
R.C.S. Luxembourg B 170.042.

STATUTEN

Im Jahre zweitausendzwoölf, Am neunten Juli,

Vor dem unterzeichneten Notar Carlo GOEDERT, mit dem Amtswohnsitz zu Grevenmacher.

Ist erschienen:

Die Aktiengesellschaft «CATIMA S.A.», mit Sitz in L-6630 Wasserbillig, 66, Grand-Rue, eingetragen im Handels- und Gesellschaftsregister Luxemburg unter der Nummer B 136419,

hier vertreten durch ihren Alleinverwalter Herrn Thomas Matthias KALETA, Kaufmann, berufsansässig in L-6630 Wasserbillig, 66 Grand-Rue.

Welcher Komparsent den unterzeichneten Notar ersucht die Satzung einer von Ihm zu gründenden Aktiengesellschaft wie folgt zu beurkunden:

**Titel I - Name, Sitz, Zweck, Dauer.**

**Art. 1.** Es besteht eine luxemburgische Aktiengesellschaft unter der Bezeichnung «SAMATO S.A.» .



**Art. 2.** Der Sitz der Gesellschaft befindet sich in Wasserbillig.

Er darf durch Verwaltungsratsbeschluss an jeden anderen Ort innerhalb der Gemeinde Mertert verlegt werden.

Sollten außergewöhnliche Ereignisse politischer oder wirtschaftlicher Natur eintreten oder bevorstehen, welche geeignet wären, die normale Geschäftsabwicklung am Gesellschaftssitz oder den reibungslosen Verkehr zwischen diesem Sitz und dem Ausland zu beeinträchtigen, so kann der Gesellschaftssitz vorübergehend bis zur endgültigen Wiederherstellung normaler Verhältnisse ins Ausland verlegt werden. Dieser Beschluss soll jedoch die luxemburgische Staatsangehörigkeit nicht beeinflussen. Die Sitzverlegung soll Drittpersonen durch das Organ der Gesellschaft mitgeteilt werden, welches unter den gegebenen Umständen hierzu am besten befähigt ist.

**Art. 3.** Die Dauer der Gesellschaft ist unbegrenzt.

**Art. 4.** Die Gesellschaft hat zum Zweck

- die Dienstleistung im Bereich Gebäudeverwaltung und -pflege,
- der Ankauf und Verkauf, die Vermietung und die Verwertung von jeglichen Immobilien sowie
- die Beteiligung an luxemburgischen oder an ausländischen Unternehmen, unter irgendwelcher Form, falls diese Unternehmen einen Zweck verfolgen der demjenigen der Gesellschaft ähnlich ist oder wenn eine solche Beteiligung zur Förderung und zur Ausdehnung des eigenen Gesellschaftszweckes nützlich sein kann.

Sie kann generell jegliche kommerzielle, industrielle, mobiliare, immobiliare oder finanzielle Transaktion ausführen, sowie auch Dienstleistungen erbringen, dies sowohl im Großherzogtum Luxemburg wie auch im Ausland, sowie alle Transaktionen ausführen, welche der Erfüllung ihres Gesellschaftszweckes dienen.

Die Gesellschaft ist ermächtigt, diese Tätigkeiten sowohl im Großherzogtum Luxemburg wie auch im Ausland, auszuführen.

## Titel II - Kapital, Aktien

**Art. 5.** Das Gesellschaftskapital beträgt einunddreißigtausend Euro (31.000.- EUR), eingeteilt in hundert (100) Aktien mit einem Nennwert von jeweils dreihundertzehn Euro (310.- EUR).

An Stelle von Einzelaktien können Zertifikate über eine Mehrzahl von Aktien ausgestellt werden, nach Wahl der Aktionäre.

Die Aktien lauten auf den Namen oder den Inhaber, nach Wahl der Aktionäre.

Die Gesellschaft darf im Rahmen der gesetzlichen Bestimmungen ihre eigenen Aktien erwerben.

Das Gesellschaftskapital darf den gesetzlichen Bedingungen entsprechend erhöht oder reduziert werden.

Sofern und solange ein Gesellschafter alleiniger Inhaber aller Aktien ist, gilt die Gesellschaft als Einmannaktiengesellschaft im Sinne des Gesetzes vom 25. August 2006 über die europäische Gesellschaft (SE), die Aktiengesellschaft mit Vorstand und Aufsichtsrat („société anonyme à directoire et conseil de surveillance“) und die Einmannaktiengesellschaft („société anonyme unipersonnelle“). Zählt die Gesellschaft nur eine Person, so wird diese als Alleingesellschafter bezeichnet. Die Gesellschaft kann einen Alleingesellschafter bei ihrer Gründung oder als Folge der Vereinigung sämtlicher Aktien in einer Hand haben. Das Ableben oder die Auflösung des Alleingesellschafters bewirkt nicht die Auflösung der Gesellschaft.

## Titel III - Verwaltung.

**Art. 6.** Die Gesellschaft wird verwaltet von einem Verwaltungsrat bestehend aus mindestens drei Mitgliedern, Gesellschafter oder nicht, welche für eine Höchstdauer von sechs Jahren von der Generalversammlung der Aktionäre ernannt werden und von ihr wieder abberufen werden können.

Besteht die Gesellschaft jedoch nur aus einem Alleingesellschafter oder wird anlässlich einer Generalversammlung der Aktionäre festgestellt, dass sie nur noch einen Alleingesellschafter zählt, kann die Zusammensetzung des Verwaltungsrats auf ein Mitglied beschränkt werden, welches als Alleinverwalter („administrateur unique“) bezeichnet wird, dies bis zur nächsten auf die Feststellung der Existenz von mehr als einem Gesellschafter folgenden ordentlichen Generalversammlung.

Sie bestimmt die Zahl der Verwaltungsratsmitglieder, ihre Amtszeit und ihre Vergütung.

**Art. 7.** Der Verwaltungsrat ernennt unter seinen Mitgliedern einen Vorsitzenden; in dessen Abwesenheit kann der Vorsitz einer Verwaltungsratsitzung einem Verwaltungsratsmitglied übertragen werden. Auf Antrag des Vorsitzenden kommt der Verwaltungsrat so oft zusammen, wie es das Interesse der Gesellschaft erfordert. Er muss zusammenkommen, wenn zwei Verwaltungsratsmitglieder dies verlangen.

Der Verwaltungsrat ist nur beschlussfähig, wenn die Mehrzahl seiner Mitglieder anwesend oder vertreten ist; die Vertretung durch ein entsprechend bevollmächtigtes Verwaltungsratsmitglied, die schriftlich, telegraphisch oder per elektronische Post erfolgen kann, ist gestattet.

In Dringlichkeitsfällen kann die Abstimmung auch durch einfachen Brief, Telegramm, Telekopie oder elektronische Post erfolgen.

Die Beschlüsse des Verwaltungsrates werden mit Stimmenmehrheit gefasst; bei Stimmgleichheit entscheidet die Stimme des Vorsitzenden.

Der Verwaltungsrat kann seine Befugnisse hinsichtlich der laufenden Geschäftsführung sowie die diesbezügliche Vertretung der Gesellschaft an einen oder mehrere Verwaltungsratsmitglieder, Direktoren, Geschäftsführer oder andere Bevollmächtigte übertragen; dieselben brauchen nicht Aktionäre zu sein.

Falls sich der Verwaltungsrat auf einen Alleinverwalter beschränkt, ist dieser Artikel nicht anwendbar.

**Art. 8.** Der Verwaltungsrat hat die weitestgehenden Befugnisse, alle Verwaltungs- und Veräußerungshandlungen im Rahmen des Gesellschaftszweckes vorzunehmen. Alles was nicht ausdrücklich durch das Gesetz oder die gegenwärtige Satzung der Generalversammlung der Aktionäre vorbehalten ist, fällt in den Zuständigkeitsbereich des Verwaltungsrates.

Der Verwaltungsrat ist ermächtigt, unter den gesetzlichen Bedingungen Vorschüsse auf Dividenden auszuzahlen.

**Art. 9.** Die Gesellschaft wird rechtsverbindlich vertreten durch die gemeinsame Unterschrift von zwei Verwaltungsratsmitgliedern oder durch die Einzelunterschrift des delegierten Verwaltungsratsmitgliedes.

Falls die Gesellschaft einen Alleinverwalter hat, wird sie durch dessen Einzelunterschrift verpflichtet.

**Art. 10.** Streitfälle, an denen die Gesellschaft als Kläger oder Beklagter beteiligt ist, werden im Namen der Gesellschaft vom Verwaltungsrat abgewickelt, welcher durch seinen Vorsitzenden oder durch das speziell für diesen Zweck bestimmte Verwaltungsratsmitglied vertreten wird.

#### **Titel IV - Aufsicht**

**Art. 11.** Die Aufsicht der Gesellschaft obliegt einem oder mehreren Kommissaren, welche die Generalversammlung der Aktionäre ernennt. Die Generalversammlung bestimmt außerdem ihre Zahl und ihre Vergütung sowie ihre Amtszeit, welche sechs Jahre nicht überschreiten darf.

#### **Titel V - Generalversammlung.**

**Art. 12.** Die jährliche Generalversammlung findet rechtens statt am ersten Montag des Monats August um 14.00 Uhr, am Gesellschaftssitz oder an einem anderen, in der Einberufung angegebenen Ort.

Sofern dieser Tag ein Feiertag ist, findet die Generalversammlung am ersten darauf folgenden Werktag statt.

Sofern die Gesellschaft einen Alleingesellschafter zählt, übt dieser die der Generalversammlung der Aktionäre zufallenden Befugnisse aus.

#### **Titel VI - Geschäftsjahr, Gewinnverteilung.**

**Art. 13.** Das Geschäftsjahr läuft jeweils vom 1. Januar bis zum 31. Dezember eines jeden Jahres.

**Art. 14.** Der positive Saldo der Gewinn- und Verlustrechnung nach Abzug der allgemeinen Unkosten und der Abschreibungen bildet den Reingewinn der Gesellschaft. Jedes Jahr werden fünf Prozent des Reingewinns vorweggenommen und der gesetzlichen Rücklage zugeführt. Diese Vorwegnahmen und Zuführungen sind nicht mehr zwingend vorgeschrieben, wenn die Rücklage zehn Prozent des Kapitals erreicht hat, müssen jedoch wieder einsetzen bis zu seiner vollständigen Wiederherstellung, wenn der Rücklagefonds zu einem gegebenen Zeitpunkt aus welchem Grund auch immer in Anspruch genommen worden ist.

Der Saldo steht zur freien Verfügung der Generalversammlung.

#### **Titel VII - Auflösung, Liquidation.**

**Art. 15.** Die Gesellschaft kann durch einen Generalversammlungsbeschluss der Aktionäre aufgelöst werden. Ein oder mehrere Liquidatoren, natürliche oder juristische Personen, ernannt von der Generalversammlung der Aktionäre, welche ihre Befugnisse und Vergütungen bestimmt, führen die Liquidation durch.

#### **Titel VIII - Allgemeine Bestimmungen.**

**Art. 16.** Die Bestimmungen des Gesetzes vom 10. August 1915 über die Handelsgesellschaften, einschließlich der Änderungsgesetze, finden ihre Anwendung überall wo gegenwärtige Satzung keine Abweichung beinhaltet.

##### *Übergangsbestimmungen.*

- 1) Das erste Geschäftsjahr beginnt am Tage der Gründung und endet am 31. Dezember 2012.
- 2) Die erste jährliche Generalversammlung findet in 2013 statt.

##### *Zeichnung und Einzahlung der Aktien.*

Nach erfolgter Festlegung der Satzung erklärt der Alleingesellschafter die Aktien wie folgt zu zeichnen:

Unterzeichner	Anzahl Aktien	Gezeichnetes und eingezahltes Kapital
CATIMA S.A. vorgeannt, .....	100	31.000.-
TOTAL: .....	100	31.000.-

Sämtliche Aktien wurden in bar eingezahlt; demgemäß verfügt die Gesellschaft ab sofort uneingeschränkt über einen Betrag von einunddreißigtausend Euro (EUR 31.000,-), wie dies dem Notar nachgewiesen wurde.

*Erklärung.*

Der amtierende Notar erklärt, dass die in Artikel 26 des Gesetzes vom 10. August 1915 über die Handelsgesellschaften vorgesehenen Bedingungen erfüllt sind, und bescheinigt dies ausdrücklich.

*Schätzung der Gründungskosten.*

Der Gesamtbetrag der Kosten, Ausgaben, Vergütungen und Auslagen, unter welcher Form auch immer, welche der Gesellschaft aus Anlass ihrer Gründung entstehen, beläuft sich auf ungefähr eintausendzweihundert (1.200.-) Euro.

*Ausserordentliche Generalversammlung.*

Sodann erklärt der alleinige Gesellschafter, handelnd an Stelle einer außerordentlichen Generalversammlung, folgende Beschlüsse zu nehmen:

- 1) Die Zahl der Mitglieder des Verwaltungsrates wird auf eins, die der Kommissare auf eins festgesetzt.
- 2) Zum alleinigen Verwaltungsratsmitglied wird ernannt:  
Herrn Thomas Matthias KALETA, Kaufmann, berufsansässig in L-6630 Wasserbillig, 66 Grand-Rue.
- 3) Zum Kommissar wird ernannt:

Die Gesellschaft mit beschränkter Haftung TAXolution Consulting S.à r.l., mit Sitz in L-6630 Wasserbillig, 66, Grand-Rue, Handels und Gesellschaftsregister Luxemburg B 149181.

4) Die Mandate des alleinigen Verwaltungsratsmitgliedes und des Kommissars enden sofort nach der jährlichen Generalversammlung von 2017.

- 5) Der Sitz der Gesellschaft befindet sich in L-6630 Wasserbillig, 66, Grand-Rue.

Vor Abschluss der gegenwärtigen Urkunde hat der unterzeichnete Notar auf die Notwendigkeit hingewiesen die administrative Genehmigung zu erhalten, zwecks Ausübung des Gesellschaftsgegenstandes.

WORUEBER URKUNDE, Aufgenommen wurde zu Grevenmacher, datum wie eingangs erwähnt,

Und nach Vorlesung an den dem Notar nach Namen, gebräuchlichen Vornamen, Stand und Wohnort bekannten Kompartmenten, hat derselbe mit Uns Notar gegenwärtige Urkunde unterschrieben.

Gezeichnet: KALETA, C. GOEDERT.

Enregistré à Grevenmacher, le 9 juillet 2012. Relation: GRE/2012/ 2466. Reçu soixante-quinze euros. 75,00 €

Le Receveur (signé): SCHLINK.

FUER GLEICHLAUDENDE AUSFERTIGUNG, zwecks Hinterlegung auf dem Handels- und Gesellschaftsregister, und zwecks Veröffentlichung im Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations erteilt.

Grevenmacher, den 13 Juli 2012.

C. GOEDERT.

Référence de publication: 2012085516/157.

(120120303) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 13 juillet 2012.

**Hang Chow Dudelage S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-3590 Dudelage, place de l'Hôtel de Ville.

R.C.S. Luxembourg B 28.567.

L'an deux mille douze, le dix-huit juin.

Pardevant Maître Francis KESSELER, notaire de résidence à Esch/Alzette.

Ont comparu:

1. Monsieur Ko Bé CHAN, restaurateur, né à Vilvoorde (Belgique), le 31 août 1965, demeurant à L3432 Dudelage, 26, rue dr. Orphée.

2.- Madame Yi-Wen WANG, sans état, né à Taipei, le 28 février 1966, demeurant à L-3432 Dudelage, 26, rue dr. Orphée.

Lesquels comparants déclarent être, suite à une acte de cession de parts sociales documenté par Maître Frank MOLITOR, notaire alors de résidence à Mondorf-les-Bains, le 19 mars 1993, dont un extrait a été publié au Mémorial C 295 du 19 juin 1993, les seuls associés de la société à responsabilité limitée HANG CHOW DUDELANGE S.à r.l., avec siège social à L-3590 Dudelage, Place de l'Hôtel de Ville, ("la Société"),

inscrite au Registre de Commerce et des Sociétés à Luxembourg section B numéro 28.567,

constituée aux termes d'un acte reçu par Maître Joseph ELVINGER, notaire alors de résidence à Dudelage, en date du 21 juillet 1988, publié au Mémorial C numéro 268 du 07 octobre 1988.

dont le capital social de CINQ CENT MILLE FRANCS (500.000,- LUF), représenté par CINQ CENTS (500) PARTS SOCIALES d'une valeur nominale de MILLE FRANCS (1.000,- LUF) chacune est réparti comme suit:

1.- Monsieur Ko Bé CHAN, prénommé, TROIS CENTS PARTS SOCIALES . . . . .	300
2.- Madame Yi-Wen WANG, prénommée, DEUX CENTS PARTS SOCIALES . . . . .	200
TOTAL: CINQ CENTS PARTS SOCIALES . . . . .	500

Lesquels comparants prient le notaire instrumentant de documenter ce qui suit:

Monsieur Ko Bé CHAN, prénommé, et Madame Yi-Wen WANG, prénommée, déclarent céder toutes leurs parts sociales comme suit:

- 250 parts sociales à Monsieur Youren WANG, restaurateur, né à Zhejiang (Chine), le 14 mars 1964, demeurant à L-4081 Esch/Alzette, 44, rue Dicks, ici présent, ce acceptant.

- 250 parts sociales à Madame Aizhen ZHENG, sans état, née à Zhejiang (Chine), le 03 septembre 1968, demeurant à L-4081 Esch/Alzette, 44, rue Dicks, ici présente, ce acceptant.

Le prix de cession est de 25.000 euros. Le paiement du prix est fait entre les parties et en dehors de la présence du notaire.

Monsieur Ko Bé CHAN, prénommé, gérant de la société déclare accepter cette cession de parts au nom de la société, de sorte qu'une notification à la société, conformément à l'article 1690 du Code Civil n'est plus nécessaire.

Suite à ces cessions de parts, les parts sociales sont réparties comme suit:

1.- Monsieur Youren WANG, prénommé, DEUX CENT CINQUANTE PARTS SOCIALES . . . . .	250
2.- Madame Ai-Zhen ZHENG, prénommée, DEUX CENT CINQUANTE PARTS SOCIALES . . . . .	250
TOTAL: CINQ CENTS PARTS SOCIALES . . . . .	500

Ensuite les associés se considérant comme réunis en assemblée générale extraordinaire prient le notaire instrumentant de documenter les résolutions suivantes:

1.- Le capital de la société est converti en euros de sorte qu'il est fixé à DOUZE MILLE TROIS CENT QUATRE-VINGT-QUATORZE EUROS ET SOIXANTE-HUIT CENTS (€ 12.394,68) et la valeur nominale des parts sociales est supprimée.

Suite à ces modifications, l'article six (6) est modifié et aura dorénavant la teneur suivante:

**Art. 6.** "Le capital social est fixé à DOUZE MILLE TROIS CENT QUATRE-VINGT-QUATORZE EUROS ET SOIXANTE-HUIT CENTS (€ 12.394,68), représenté par CINQ CENTS (500) parts sociales sans désignation de valeur nominale."

2.- La démission de Monsieur Ko Bé CHAN, prénommé, en tant que gérant de société est acceptée.

Décharge pleine et entière lui est accordée pour l'exercice de son mandat.

3.- Est nommé gérant technique de la société pour une durée indéterminée:

Monsieur Youren WANG, prénommé,

4.- Est nommée gérante administrative de la société pour une durée indéterminée:

Madame Ai-Zhen ZHENG, prénommée.

5.- La société est engagée en toutes circonstances par la signature conjointe des deux gérants.

DONT ACTE, fait et passé à Esch/Alzette en l'étude, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée aux comparants, ils ont signé avec Nous notaire le présent acte.

Signé: Chan, Wang, Wang, Zheng, Kessler.

Enregistré à Esch/Alzette Actes Civils, le 20 juin 2012. Relation: EAC/2012/8038. Reçu soixante-quinze euros 75,00 €.

Le Receveur (signé): Santioni A.

POUR EXPEDITION CONFORME.

Référence de publication: 2012084424/62.

(120119529) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 12 juillet 2012.

### **BORS S.A., Back Office Rent Services S.A., Société Anonyme.**

Enseigne commerciale: Rent & Sales.

Siège social: L-8437 Steinfort, 68, rue de Koerich.

R.C.S. Luxembourg B 138.605.

L'an deux mille douze, le vingt-six juin.

Par devant Maître Alex WEBER, notaire de résidence à Bascharage.

S'est réunie l'assemblée générale extraordinaire des actionnaires de la société anonyme "EQUI GROUP S.A." (numéro d'identité 2008 22 12 494), avec siège social à L-8437 Steinfort, 68, rue de Koerich, inscrite au R.C.S.L. sous le numéro B 138.605, constituée sous la dénomination de "PBP SOLUTIONS S.A." suivant acte reçu par le notaire instrumentant, en date du 15 mai 2008, publié au Mémorial C, numéro 1435 du 11 juin 2008 et dont les statuts ont été modifiés suivant

actes reçus par le notaire instrumentant, en date du 28 avril 2009, publié au Mémorial C, numéro 1099 du 3 juin 2009, en date du 14 juillet 2010, publié au Mémorial C, numéro 1965 du 22 septembre 2010, ledit acte contenant notamment changement de la dénomination sociale en "RRenewal S.A.", en date du 8 février 2011, publié au Mémorial C, numéro 994 du 13 mai 2011, ledit acte contenant notamment changement de la dénomination sociale en "EQUI GROUP S.A." et en date du 29 avril 2011, publié au Mémorial C, numéro 1741 du 1<sup>er</sup> août 2011.

L'assemblée est présidée par Madame Sandra BOSSIS, employée privée, demeurant professionnellement à Steinfort.

La Présidente désigne comme secrétaire Monsieur Jean-Marie WEBER, employé privé, demeurant à Aix-sur-Cloie/Aubange (Belgique).

L'assemblée désigne comme scrutateur Monsieur Léon RENTMEISTER, employé privé, demeurant à Dahl.

Le bureau ayant été ainsi constitué, la Présidente déclare et prie le notaire instrumentant d'acter ce qui suit:

I. - L'ordre du jour de l'assemblée est le suivant:

1) Changement de la dénomination sociale en "BACK OFFICE RENT SERVICES S.A.", en abrégé "BORS S.A.", exercice de l'activité commerciale de la société sous l'enseigne "Rent & Sales" et modification subséquente de l'article 1<sup>er</sup> des statuts.

2) Modification de l'article 4 des statuts, relatif à l'objet social, pour lui donner la teneur suivante:

" **Art. 4.** La société a pour objet, tant en tout endroit de l'Union européenne que partout ailleurs dans le monde, l'exploitation d'un commerce d'achat, de vente et de location de véhicules ou de tous autres biens louables, en incluant toutes prestations de services et de conseils s'y rattachant, pourvu qu'elles soient accessoires et non dans l'attribution exclusive d'une profession spécialement réglementée par une loi.

Elle peut en outre exercer tout autre commerce quelconque pourvu que celui-ci ne soit pas spécialement réglementé et à condition que l'assemblée générale ait préalablement donné son accord.

Elle peut, tant en tout endroit de l'Union européenne que partout ailleurs dans le monde, faire toutes opérations commerciales, industrielles, immobilières, mobilières ou financières, se rattachant directement ou indirectement à son objet social dans le but d'en favoriser la réalisation.

La société est autorisée à contracter des emprunts pour son propre compte et à accorder tous cautionnements ou garanties.

La société peut s'intéresser par toutes voies, dans toutes entreprises ou sociétés ayant un objet identique, analogue, similaire ou connexe, et, en vue de favoriser le développement de sa participation ainsi créée, elle peut apporter tout soutien financier ou même sa caution".

3) Administrateurs - administrateur-délégué.

II. - Les actionnaires présents ou représentés, les procurations des actionnaires représentés et le nombre d'actions qu'ils détiennent sont renseignés sur une liste de présence; cette liste de présence signée par les actionnaires, les mandataires des actionnaires représentés, le bureau et le notaire instrumentant, restera annexée au présent acte.

Les procurations des actionnaires représentés y resteront annexées de même.

III. - L'intégralité du capital social étant présente ou représentée à la présente assemblée et tous les actionnaires présents ou représentés déclarant avoir eu parfaite connaissance de l'ordre du jour avant l'assemblée, il a donc pu être fait abstraction des convocations d'usage.

IV. - La présente assemblée, représentant l'intégralité du capital social, est régulièrement constituée et peut valablement délibérer sur l'ordre du jour.

Ensuite l'assemblée, après délibération, a pris à l'unanimité les résolutions suivantes:

#### *Première résolution*

L'assemblée décide de changer la dénomination sociale en "BACK OFFICE RENT SERVICES S.A.", en abrégé "BORS S.A."

L'assemblée décide en outre que la société pour exercer son activité commerciale sous l'enseigne "Rent & Sales".

En conséquence, l'assemblée décide de modifier l'article 1<sup>er</sup> des statuts pour lui donner la teneur suivante:

" **Art. 1<sup>er</sup>** . Il existe une société anonyme sous la dénomination de "BACK OFFICE RENT SERVICES S.A.", en abrégé "BORS S.A.". Elle pourra exercer son activité commerciale sous l'enseigne "Rent & Sales".

#### *Deuxième résolution*

L'assemblée décide de modifier l'article 4 des statuts, relatif à l'objet social, pour lui donner la teneur suivante:

" **Art. 4.** La société a pour objet, tant en tout endroit de l'Union européenne que partout ailleurs dans le monde, l'exploitation d'un commerce d'achat, de vente et de location de véhicules ou de tous autres biens louables, en incluant toutes prestations de services et de conseils s'y rattachant, pourvu qu'elles soient accessoires et non dans l'attribution exclusive d'une profession spécialement réglementée par une loi.

Elle peut en outre exercer tout autre commerce quelconque pourvu que celui-ci ne soit pas spécialement réglementé et à condition que l'assemblée générale ait préalablement donné son accord.

Elle peut, tant en tout endroit de l'Union européenne que partout ailleurs dans le monde, faire toutes opérations commerciales, industrielles, immobilières, mobilières ou financières, se rattachant directement ou indirectement à son objet social dans le but d'en favoriser la réalisation.

La société est autorisée à contracter des emprunts pour son propre compte et à accorder tous cautionnements ou garanties.

La société peut s'intéresser par toutes voies, dans toutes entreprises ou sociétés ayant un objet identique, analogue, similaire ou connexe, et, en vue de favoriser le développement de sa participation ainsi créée, elle peut apporter tout soutien financier ou même sa caution".

#### *Troisième résolution*

L'assemblée décide de révoquer l'administrateur respectivement administrateur-délégué Madame Sandra BOSSIS et de lui donner décharge pour l'exécution de ses mandats.

#### *Quatrième résolution*

L'assemblée décide de nommer comme nouvel administrateur la société anonyme "BOOM S.A.", ayant son siège social à L-8437 Steinfort, 68, rue de Koerich, inscrite au R.C.S.L. sous le numéro B 120.019.

Son mandat viendra à expiration à l'issue de l'assemblée générale ordinaire qui se tiendra en l'an 2018.

Madame Sandra BOSSIS, administrateur de société, née à Messancy (Belgique) le 21 janvier 1974, demeurant professionnellement à L-8437 Steinfort, 68, rue de Koerich est nommée représentante permanente de la société "BOOM S.A.", préqualifiée.

L'assemblée décide également de renouveler les mandats des administrateurs Messieurs Michel BOSSIS et Grégory WIAME jusqu'à l'issue de l'assemblée générale ordinaire qui se tiendra en l'an 2018.

Par dérogation à l'article 11 des statuts, l'assemblée décide en outre de nommer comme nouvel administrateur-délégué Monsieur Grégory WIAME, gérant de société, né à Namur (Belgique) le 27 octobre 1975, demeurant professionnellement à L-8437 Steinfort, 68, rue de Koerich, avec pouvoir de signature individuelle.

Son mandat viendra à expiration à l'issue de l'assemblée générale ordinaire qui se tiendra en l'an 2018.

#### *Frais*

Le montant des frais, rémunérations ou charges, sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la société en raison des présentes, est évalué sans nul préjudice à mille euros (€ 1.000.-).

Plus rien n'étant à l'ordre du jour, la séance est levée.

DONT ACTE, fait et passé à Bascharage en l'étude, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite à l'assemblée, les membres du bureau, tous connus du notaire par leurs noms, prénoms usuels, états et demeures, ont signé avec Nous notaire le présent acte, aucun autre actionnaire n'ayant demandé à signer.

Signé: BOSSIS, J.M.WEBER, RENTMEISTER, A.WEBER.

Enregistré à Capellen, le 02 juillet 2012. Relation: CAP/2012/2526. Reçu soixante-quinze euros (75,00 €).

*Le Receveur ff. (signé): ENTRINGER.*

Pour expédition conforme, délivrée à la société à sa demande, aux fins de dépôt au Registre de Commerce et des Sociétés.

Bascharage, le 5 juillet 2012.

Alex WEBER.

Référence de publication: 2012085656/106.

(120120232) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 13 juillet 2012.

---

#### **PAH SBSS Lux Holding Sàrl, Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-1855 Luxembourg, 51, avenue J.F. Kennedy.

R.C.S. Luxembourg B 167.311.

In the year two thousand and twelve, on the second day of July.

Before Maître Paul BETTINGEN, notary residing in Niederanven.

THERE APPEARED:

PFIZER LUXEMBOURG SARL having its registered office at 51 Av JF Kennedy, L-1855 Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg, incorporated by a deed of the undersigned notary on 3<sup>rd</sup> October 2001, registered at the Register of commerce of Luxembourg section B number 84125,

represented by Me Cécile JAGER, attorney at law, residing in Luxembourg, by virtue of a proxy given in Luxembourg, on June 29, 2012.

Which proxy shall be signed "ne varietur" by the person representing the above named person and the undersigned notary and shall remain annexed to the present deed for the purpose of registration.

The prenamed entity PFIZER LUXEMBOURG SARL, is the sole part holder in PAH SBSS LUX HOLDING SARL, incorporated on March 5, 2012 by deed of Me Paul BETTINGEN, with registered office at 51 avenue JF Kennedy, L-1885 Luxembourg, registered with the Luxembourg Trade and Companies' Register under number B 167311, published in the Mémorial C number 1005 of April 18, 2012 (the "Company") and the articles have not been modified since the date of incorporation.

The appearing party representing the whole corporate capital requires the notary to enact the following resolutions:

*First resolution*

The sole part holder resolves to increase the share capital of the Company by an amount of FIVE THOUSAND U.S. DOLLARS (USD 5,000.-) to bring it from its present amount of TWENTY THOUSAND U.S. DOLLARS (USD 20,000.-) to the amount of TWENTY FIVE THOUSAND U.S. DOLLARS (USD 25,000.-) by the creation and the issue of FIVE THOUSAND (5,000) new shares having a par value of ONE U.S. DOLLARS (USD 1.-) each (the "New Shares"), having the same rights and obligations as the existing shares, together with total issue premium of THIRTY TWO THOUSAND THREE HUNDRED U.S. DOLLARS (USD 32,300.-).

The aggregate contribution of THIRTY SEVEN THOUSAND THREE HUNDRED U.S. DOLLARS (USD 37,300.-) in relation to the New Shares is allocated as follows: (i) FIVE THOUSAND U.S. DOLLARS (USD 5,000.-) to the share capital of the Company and (ii) THIRTY TWO THOUSAND THREE HUNDRED U.S. DOLLARS (USD 32,300.-) to the share premium account of the Company.

*Subscription*

PFIZER LUXEMBOURG SARL, prenamed, represented as stated hereabove has declared to subscribe for the FIVE THOUSAND (5,000) New Shares, and to pay them a total price of FIVE THOUSAND U.S. DOLLARS (USD 5,000.-) together with total issue premium of THIRTY TWO THOUSAND THREE HUNDRED U.S. DOLLARS (USD 32,300.-).

by a contribution in kind consisting of all assets and liabilities of PFIZER LUXEMBOURG SARL, Bulgarian branch relating to Animal Health business, (Animal Health assets located in its Bulgarian Branch) which will consist of:

- Tangible assets (cars);
- Computer equipment; and
- Others assets and liabilities.

The amount of these assets has been valued at THIRTY SEVEN THOUSAND THREE HUNDRED U.S. DOLLARS (USD 37,300.-).

The above contribution in kind has been dealt with in a valuation statement issued by the management of the Company, which certifies that the total value of the contribution in kind is equal to the value of the New Shares issued in consideration to the Contributed Shares.

The said report, a copy of the list of the contributed assets, and a copy of the Deloitte valuation with respect to those assets have been given to the notary.

*Effective implementation of the contribution:*

The Contributor, PFIZER LUXEMBOURG SARL here represented as stated hereabove, declares that:

- it is the sole full owner of the Contributed Assets and possessing the power to dispose of the Contributed Assets;
- the Contributed Assets are not encumbered with any pledge or usufruct, there exist no right to acquire any pledge or usufruct on the Contributed Assets.
- there exist no pre-emption rights nor any other rights by virtue of which any person may be entitled to demand that one or more of the Contributed Assets be transferred to it;
- according to the laws of Bulgaria, the Contributed Assets are freely transferable;
- all further formalities shall be carried out in the respective country(ies) in order to duly formalise the transfer and to render it effective anywhere and toward any third party.

*Second resolution*

The sole partner resolves to amend the first paragraph of article 7 of the by-laws of the Company in order to reflect such increase of capital, which now reads as follows:

**Art. 7. First paragraph.** "The corporate capital of the company is set at TWENTY FIVE THOUSAND US DOLLARS (USD 25,000.-) divided into TWENTY FIVE THOUSAND (25,000.-) shares having a par value of ONE US DOLLAR (USD 1.00) each."

*Valuation - Costs*

The costs, expenses, remunerations and charges, in any form whatsoever, to be borne by the Company and charged to it by reason of the present deed are estimated at EUR 1,300 (one thousand three hundred EUROS).

Nothing else being on the agenda, the meeting is adjourned.

The appearing person, acting in her hereabove capacities, and in the common interest of all the parties, does hereby grant power to any employees of the law firm of the undersigned notary, acting individually, in order to enact and sign any deed rectifying the present deed.

The undersigned notary, who understands and speaks English, states herewith that at the request of the appearing person the present deed is worded in English, followed by a French version; at the request of the same appearing person, in case of divergences between the English and the French text, the English version will prevail.

Whereof, the present notarial deed was drawn up in Senningerberg, on the day named at the beginning of this document.

The document having been read to the appearing person, known to the notary, by surname, Christian name, civil status and residence, the said person appearing signed together with us, the notary, the present original deed.

#### **Suit la traduction française du texte qui précède:**

L'an deux mille douze, le deuxième jour de juillet.

Par-devant Maître Paul BETTINGEN, notaire de résidence à Niederanven.

#### **A COMPARU**

PFIZER LUXEMBOURG SARL constituée suivant acte reçu par acte du notaire instrumentant en date du 3 octobre 2001, ayant son siège au 51 avenue JF Kennedy, L-1855 Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg, immatriculée auprès registre de commerce et des sociétés de et à Luxembourg sous le numéro B 84125, et dont les statuts n'ont pas été modifiés depuis la constitution,

représentée par Me Cécile JAGER, maître en droit, ayant sa résidence professionnelle à Luxembourg, en vertu d'une procuration donnée en Luxembourg le 29 juin 2012.

Laquelle procuration, après avoir été signée "ne varietur" par la personne représentant la partie comparante susnommée et le notaire soussigné, restera annexée au présent acte pour être enregistrée avec celui-ci.

La société prénommée, PFIZER LUXEMBOURG SARL, est l'associé unique de PAH SBSS LUX HOLDING SARL, constituée suivant acte reçu par acte du notaire instrumentant en date du 5 mars 2012, ayant son siège au 51 avenue JF Kennedy, L-1855 Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg, immatriculée auprès registre de commerce et des sociétés de et à Luxembourg sous le numéro B167311, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations numéro 1005 du 18 avril 2012 (la «Société») et dont les statuts n'ont pas été modifiés depuis la constitution.

Laquelle personne comparante, ès-qualité qu'elle agit, a requis le notaire instrumentaire de documenter ce qui suit:

#### *Première résolution*

L'associé unique décide d'augmenter le capital souscrit de la Société par un montant de CINQ MILLE DOLLARS AMERICAINS (USD 5.000,-) pour le porter de son montant actuel de VINGT MILLE DOLLARS AMERICAINS (USD 20.000,-) à un montant de VINGT-CINQ MILLE DOLLARS AMERICAINS (USD 25.000,-) par l'émission de CINQ MILLE (5.000) de nouvelles parts sociales ayant une valeur D'UN U.S. DOLLAR (USD 1,00) chacune (les «Nouvelles Parts Sociales»), ayant les mêmes droits et obligations que les parts sociales existantes, ensemble avec une prime d'émission de TRENTE-DEUX MILLE TROIS CENTS DOLLARS AMERICAINS (USD 32.300,-).

L'apport total de TRENTE SEPT MILLE TROIS CENTS DOLLARS AMERICAINS (USD 37.300,-) relativement aux Nouvelles Parts Sociales est alloué comme suit: (i) CINQ MILLE DOLLARS AMERICAINS (USD 5.000,-) au capital social de la Société et (ii) TRENTE-DEUX MILLE TROIS CENTS DOLLARS AMERICAINS (USD 32.300,-) au compte de prime d'émission de la Société.

#### *Souscription*

PFIZER LUXEMBOURG SARL, a déclaré souscrire toutes les CINQ MILLE (5.000) de nouvelles parts sociales et les libérer pour un prix total de CINQ MILLE DOLLARS AMERICAINS (USD 5.000,-) ensemble avec une prime d'émission de TRENTE DEUX MILLE TROIS CENTS DOLLARS AMERICAINS (USD 32.300,-), par un apport en nature de tous les actifs et passifs de PFIZER LUXEMBOURG SARL, succursale bulgare concernant l'Animal Health business (les actifs de Animal Health, situé dans sa succursale bulgare) qui consiste en:

- Les immobilisations corporelles (voitures)
- Matériel informatique; et
- Autres actifs et passifs.

Le montant de ces actifs a été évalué à TRENTE-SEPT MILLE TROIS CENTS DOLLARS AMERICAINS (USD 37.300,-).

L'apport en nature ci-dessus a fait l'objet d'un rapport d'évaluation émis par la gérance de la Société, qui certifie que la valeur totale de l'apport en nature est égale à la valeur des Nouvelles Parts Sociales émises en contrepartie dudit apport.

Ledit rapport, une copie de la liste des éléments apportés et une copie de l'évaluation de Deloitte en relation avec les éléments apportés ont été présentés au notaire.



*Réalisation effective de l'apport:*

L'Apporteur, PFIZER LUXEMBOURG SARL, précitée, ici représentée comme dit ci-avant, déclare que:

- il est le seul plein propriétaire des éléments actifs apportés et possède les pouvoirs d'en disposer,
- les éléments actifs apportés ne sont encombrés d'aucun gage ou usufruit et qu'il n'existe aucun droit aux fins d'acquiescer un tel gage ou usufruit sur lesdits éléments actifs apportés;
- il n'existe aucun droit de préemption ou d'autre droits en vertu desquels une personne pourrait avoir le droit d'en acquiescer un ou plusieurs;
- suivant le droit bulgare éléments actifs apportés sont librement transmissibles;
- toutes autres formalités seront réalisées dans l'(es) Etat(s) respectif(s) aux fins d'effectuer la cession et de la rendre effective partout et vis-à-vis de toutes tierces parties.

*Deuxième résolution*

L'associé unique décide alors de modifier le premier paragraphe de l'article 7 des statuts de la Société pour refléter l'augmentation de capital, lequel article sera comme suit:

**Art. 7. Premier paragraphe.** «Le capital social de la société est fixé à VINGT-CINQ MILLE DOLLARS AMERICAINS (EUR 25.000,-) divisé en VINGT-CINQ MILLE (25.000) parts sociales ayant une valeur nominale de 1 DOLLAR AMERICAIN(USD 1.00) chacune.»

*Frais*

Les frais, dépenses, rémunérations et charges sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la Société en raison du présent acte, sont évalués à EUR 1.300 (mille trois cents euros).

Plus rien n'étant à l'ordre du jour, la séance est levée.

La personne comparante, es qualité qu'elle agit, agissant dans un intérêt commun, donne pouvoir individuellement à tous employés de l'Étude du notaire soussigné, à l'effet de faire dresser et signer tous actes rectificatifs des présentes.

Le notaire soussigné qui comprend et parle l'anglais, constate par les présentes qu'à la requête e la personne comparante, le présent acte est rédigé en anglais suivi d'une version française, à la requête de la même personne et en cas de divergences entre le texte anglais et français, la version anglaise fera foi.

Dont acte, fait et passé à Senningerberg, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation données à la personne comparante, connue du notaire par nom, prénom, état et demeure, cette personne a signé avec le notaire le présent acte.

Signé: Cécile Jager, Paul Bettingen.

Enregistré à Luxembourg, A.C., le 6 juillet 2012. LAC / 2012 / 31750. Reçu 75.-€

Le Receveur (signé): Irène Thill.

- Pour copie conforme - délivrée à la société aux fins de publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Senningerberg, le 12 juillet 2012.

Référence de publication: 2012085431/156.

(120120226) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 13 juillet 2012.

**Medinainvest S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-4761 Pétange, 59, route de Luxembourg.

R.C.S. Luxembourg B 132.514.

*Procès-verbal de la réunion du conseil d'administration tenue à Petange en date du 13 juin 2012.*

Présents:

Monsieur Pascal WAGNER

Madame Renée WAGNER-KLEIN

Madame Myriam MATHIEU

*Ordre du jour*

1. Décision concernant le transfert de siège.

*Décisions*

A l'unanimité, le conseil

DECIDE

De transférer le siège social de la société avec effet immédiat.

Le nouveau siège social est fixé au 59 Route de Luxembourg à L-4761 Pétange.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée.

- / Signatures

*Administrateur / Administrateur / Administrateur*

Référence de publication: 2012085354/22.

(120120279) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 13 juillet 2012.

---

**Palace Healthcare Holding S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-1253 Luxembourg, 2A, rue Nicolas Bové.

R.C.S. Luxembourg B 154.433.

—  
*Extrait des décisions prises  
par l'associée unique en date du 9 juillet 2012*

- Monsieur Philippe TOUSSAINT a démissionné de son mandat de gérant.
- Monsieur Mark VRIJHOEF, administrateur de sociétés, né à Zaanstad (Pays-Bas), le 12 septembre 1974, demeurant professionnellement à L-1331 Luxembourg, 65, boulevard Grande-Duchesse Charlotte, a été nommé comme gérant pour une durée indéterminée.

Luxembourg, le 13.7.2012.

Pour extrait sincère et conforme  
*Pour Palace Healthcare Holding S.à r.l.*  
Intertrust (Luxembourg) S.A.

Référence de publication: 2012085418/17.

(120120262) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 13 juillet 2012.

---

**Compagnie Immobilière de Weimerskirch, Société Anonyme.**

Siège social: L-8009 Strassen, 19-21, route d'Arlon.

R.C.S. Luxembourg B 52.900.

—  
Les comptes annuels au 31 décembre 2011 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.  
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2012085811/10.

(120121654) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 16 juillet 2012.

---

**Bregal Co-Invest S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-1255 Luxembourg, 48, rue de Bragance.

R.C.S. Luxembourg B 10.183.

—  
Les comptes annuels au 31.12.2011 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.  
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2012085758/10.

(120121663) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 16 juillet 2012.

---

**CB S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-1471 Luxembourg, 217, route d'Esch.

R.C.S. Luxembourg B 105.266.

—  
Le Bilan au 31 décembre 2011 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.  
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.  
Luxembourg, le 18 mai 2012.

Signature.

Référence de publication: 2012085830/10.

(120121953) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 16 juillet 2012.

---

**Ermitage European Absolute Fund, Société d'Investissement à Capital Variable.**

Siège social: L-1160 Luxembourg, 16, boulevard d'Avranches.

R.C.S. Luxembourg B 72.150.

Les comptes annuels au 31 décembre 2011 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.  
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

*Pour ERMITAGE EUROPEAN ABSOLUTE FUND*  
HSBC Securities Services (Luxembourg) S.A.

Signatures

Référence de publication: 2012085915/12.

(120121266) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 16 juillet 2012.

---

**Sofapi-Lux S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-4761 Pétange, 59, route de Luxembourg.

R.C.S. Luxembourg B 70.436.

*Procès-verbal de la réunion du conseil d'administration tenue à Pétange en date du 13 juin 2012.*

Présents:

Monsieur Pascal WAGNER

Madame Renée WAGNER-KLEIN

Monsieur Jonathan SANGSTER

*Ordre du jour*

1. Décision concernant le transfert de siège.

*Décisions*

A l'unanimité, le conseil

DECIDE

De transférer le siège social de la société avec effet immédiat.

Le nouveau siège social est fixé au 59 Route de Luxembourg à L-4761 Pétange.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée.

- / Signatures

*Administrateur / Administrateur / Administrateur*

Référence de publication: 2012085546/22.

(120120294) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 13 juillet 2012.

---

**Sofinas S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-4761 Pétange, 59, route de Luxembourg.

R.C.S. Luxembourg B 20.511.

*Procès-verbal de la réunion du conseil d'administration tenue à Pétange en date du 13 juin 2012.*

Présents:

Monsieur Pascal WAGNER

Monsieur Jean-Claude BERTOLDI

Société d'Etudes et de Courtages S.A.

*Ordre du jour*

1. Décision concernant le transfert de siège.

*Décisions*

A l'unanimité, le conseil

DECIDE

De transférer le siège social de la société avec effet immédiat.

Le nouveau siège social est fixé au 59 Route de Luxembourg à L-4761 Pétange.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée.

- / - / Signature

Administrateur / Administrateur / Administrateur

Référence de publication: 2012085547/22.

(120120293) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 13 juillet 2012.

---

**Techlux SC, Société Civile.**

Siège social: L-9711 Clervaux, 82, Grand-rue.

R.C.S. Luxembourg E 4.822.

—  
*Extrait des Résolutions de l'Assemblée générale  
du 11 juillet 2012*

L'assemblée générale, après avoir pris acte de la volonté de Monsieur CHARDON Jean-Pierre de démissionner de son poste de gérant de la société, décide de nommer en remplacement la société EDISYS SA, RCS Luxembourg B 139.924, ayant son siège social au 65, route d'Esch, L-3340 Huncherange.

Pour extrait sincère et conforme

Référence de publication: 2012085578/13.

(120120168) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 13 juillet 2012.

---

**Quadis Luxembourg S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-9952 Drinklange, 13, Lampertskaul.

R.C.S. Luxembourg B 109.239.

—  
*Procès-verbal de l'assemblée générale extraordinaire tenue au siège social le 13 juillet 2012*

*Décisions*

Il est porté à la connaissance des tiers que l'adresse du siège social de la société "Quadis Luxembourg S.A." est à partir du 1<sup>er</sup> septembre 2011 la suivante:

13, Lampertskaul

L-9952 DRINKLANGE

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

THILL

FIDUCIAIRE

Route de Gilsdorf, 72

L-9234 DIEKIRCH

Signature

Référence de publication: 2012085456/19.

(120120266) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 13 juillet 2012.

---

**Guardian International Services and Transactions S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-3452 Dudelange, Zone Industrielle Wolser.

R.C.S. Luxembourg B 72.363.

—  
EXTRAIT

Par décision de l'actionnaire unique de la Société en date du 22 juin 2012, les actionnaires ont décidé de (i) révoquer Monsieur Gregory Andre, résidant professionnellement Zone Industrielle Wolser, L-3452 Dudelange, Grand-Duché de Luxembourg de son mandat de commissaire aux comptes de la Société avec effet le 17 mai 2012 et de (ii) nommer, avec effet rétroactif au 17 mai 2012, Madame Caroline Charpentier, résidant professionnellement Zone Industrielle Wolser, L-3452 Dudelange, Grand-Duché de Luxembourg, en tant que commissaire aux comptes de la Société, jusqu'à la tenue de l'assemblée générale annuelle qui se tiendra en 2018 statuant sur les comptes annuels de 2017.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 12 juillet 2012.

*Pour Guardian International Services and Transactions S.A.*

Signature

Référence de publication: 2012085220/18.

(120120167) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 13 juillet 2012.

---

**Gillardin S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-4761 Pétange, 59, route de Luxembourg.

R.C.S. Luxembourg B 101.829.

—  
*Procès-verbal de la réunion du conseil d'administration tenue à Petange en date du 13 juin 2012.*

Présents:

Monsieur Pascal WAGNER

Madame Renée WAGNER-KLEIN

Madame Myriam MATHIEU

*Ordre du jour*

1. Décision concernant le transfert de siège.

*Décisions*

A l'unanimité, le conseil

DECIDE

De transférer le siège social de la société avec effet immédiat.

Le nouveau siège social est fixé au 59 Route de Luxembourg à L-4761 Pétange.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée.

- / Signatures

*Administrateur / Administrateur / Administrateur*

Référence de publication: 2012085203/22.

(120120284) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 13 juillet 2012.

---

**Cablecom Luxembourg GP S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

**Capital social: EUR 12.500,00.**

Siège social: L-2557 Luxembourg, 7A, rue Robert Stümper.

R.C.S. Luxembourg B 99.888.

—  
En date du 29 juin 2012, Monsieur Dennis Lodewijk Okhuijsen et Monsieur Jeremy Lewis Evans ont démissionné de leur poste de gérants de la Société, avec effet immédiat.

Pour extrait, délivré aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Cablecom Luxembourg GP S.à r.l.

Signature

*Un Mandataire*

Référence de publication: 2012084976/14.

(120120184) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 13 juillet 2012.

---

**Guardian Middle East & Africa SE, Société Européenne.**

Siège social: L-3452 Dudelange, Zone Industrielle Wolser.

R.C.S. Luxembourg B 148.019.

—  
EXTRAIT

Par décision de l'actionnaire unique de la Société en date du 22 juin 2012, les actionnaires ont décidé de (i) révoquer Monsieur Gregory Andre, résidant professionnellement Zone Industrielle Wolser, L-3452 Dudelange, Grand-Duché de Luxembourg de son mandat de commissaire aux comptes de la Société avec effet le 17 mai 2012 et de (ii) nommer, avec effet rétroactif au 17 mai 2012, Madame Caroline Charpentier, résidant professionnellement Zone Industrielle Wolser, L-3452 Dudelange, Grand-Duché de Luxembourg, en tant que commissaire aux comptes de la Société, jusqu'à la tenue de l'assemblée générale annuelle qui se tiendra en 2018 statuant sur les comptes annuels de 2017.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 12 juillet 2012.

*Pour Guardian Middle East & Africa SE*  
Signature

Référence de publication: 2012085192/18.

(120120166) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 13 juillet 2012.

---

**FSD Partners, Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-8240 Mamer, 5, rue Raoul Follereau.

R.C.S. Luxembourg B 99.591.

Entre

ASLER Sàrl

5, rue Raoul Follereau L-8240 MAMER

RCSL: B-117737

et

VEKTON Limited

Room 1703-04

17/F Asian House

1 Hennessy Road

Wanchai, Hong Kong

ASLER Sàrl a cédé à VEKTON Limited la totalité des parts de la société FSD Partners Sàrl.

Le prix est payé entre les parties, dont quittance.

Le 30/04/2012.

ASLER Sàrl / VEKTON Limited

Référence de publication: 2012085181/21.

(120120164) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 13 juillet 2012.

---

**Finlav International S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-1471 Luxembourg, 412F, route d'Esch.

R.C.S. Luxembourg B 71.091.

*Extrait des résolutions prises lors de l'Assemblée Générale Statutaire tenue anticipativement le 25 mai 2012*

1. Les mandats d'Administrateur de:

- Mademoiselle Noëlle PICCIONE, employée privée, né le 23 décembre 1974 à Amnéville, France, demeurant professionnellement au 412F, route d'Esch, L-2086 Luxembourg,

- Monsieur Jean-Robert BARTOLINI, diplômé D.E.S.S., né le 10 novembre 1962 à Differdange, Luxembourg, demeurant professionnellement au 412F, route d'Esch, L-2086 Luxembourg,

- Monsieur Pierre MESTDAGH, employé privé, né le 21 novembre 1961 à Etterbeek, Belgique, demeurant professionnellement au 412F, route d'Esch, L-2086 Luxembourg,

sont reconduits pour une nouvelle période d'un an jusqu'à l'Assemblée Générale Statutaire de l'an 2013.

2. Le mandat de Commissaire aux Comptes de la société FIN-CONTROLE S.A., société anonyme de droit luxembourgeois avec siège social au 12, rue Guillaume Kroll, Bâtiment F, L-1882 Luxembourg, est reconduit pour une nouvelle période d'un an jusqu'à l'Assemblée Générale Statutaire de l'an 2013.

Fait à Luxembourg, le 25 mai 2012.

Certifié sincère et conforme

FINLAV INTERNATIONAL S.A.

Signatures

*Administrateur / Administrateur*

Référence de publication: 2012085168/24.

(120120237) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 13 juillet 2012.

---

**Exclusive Garden S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-9753 Heinerscheid, 76, Hauptstrooss.  
R.C.S. Luxembourg B 146.919.

*Procès-verbal de l'assemblée générale extraordinaire tenue au siège social le 20 juin 2012*

*Décisions*

Il est porté à la connaissance des tiers que l'adresse du siège social de la société "EXCLUSIVE GARDEN S.à r.l." est à partir du 20 juin 2012 la suivante:

76, Hauptstrooss

L-9753 HEINERSCHIED

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2012085147/15.

(120120235) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 13 juillet 2012.

**Qundis Luxembourg S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

**Capital social: EUR 12.500,00.**

Siège social: L-2577 Luxembourg, 7A, rue Robert Stümper.  
R.C.S. Luxembourg B 168.732.

EXTRAIT

Il résulte d'un contrat de transfert de parts sociales signé le 18 mai 2012 que:

Hg Incorporations Limited, associé unique de la Société, a transféré toutes les douze mille cinq cent (12.500) parts sociales détenues dans la Société à Rowan Nominees Limited, une société immatriculée au Companies House sous le numéro 0071289 et ayant son siège à 2 More London Riverside, London SE1 2AP, Royaume-Uni.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 21 mai 2012.

Référence de publication: 2012059003/15.

(120082611) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 22 mai 2012.

**StepStone Mezzanine Partners Luxembourg S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

**Capital social: EUR 100.000,00.**

Siège social: L-1611 Luxembourg, 57, avenue de la Gare.  
R.C.S. Luxembourg B 107.619.

In the year two thousand and twelve, on the fourteenth day of the month of May;

Before Us M<sup>e</sup> Carlo WERSANDT, notary residing in Luxembourg (Grand Duchy of Luxembourg);

Was held an extraordinary general meeting of the shareholders of "StepStone Mezzanine Partners Luxembourg S.à r.l." (the "Company"), a société à responsabilité limitée having its registered office at 57, avenue de la Gare, L-1611 Luxembourg, incorporated on 18 April 2005 by deed of Léon Thomas known as Me Tom METZLER, notary residing in Luxembourg-Bonnevoie (Grand Duchy of Luxembourg), published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations ("Mémorial") number 907 of 16 September 2005. The articles of association of the Company were last amended on 1 April 2011 by deed of the undersigned notary, published in the Mémorial number 1345 of 21 June 2011.

The meeting was presided by Mrs. Alexia UHL, employee, residing professionally in L-1466 Luxembourg, 12, rue Jean Engling.

There was appointed as secretary Ms. Monique GOERES, employee, and as scrutineer Mr. Christian DOSTERT, employee, each residing professionally in L-1466 Luxembourg, 12, rue Jean Engling.

The chairman declared and requested the notary to state that:

1. The shareholders represented and the number of corporate units held by each of them are shown on an attendance list signed by the proxy holders, the chairman, the secretary, the scrutineer and the undersigned notary. Said list will be attached to the present deed to be filed with the registration authorities.

As it appeared from said attendance list, all the thousand eight hundred (1,800) corporate units in issue in the Company were represented at the general meeting and the shareholders of the Company declared that they had prior knowledge of the agenda so that the meeting was validly constituted and able to validly decide on the item of the agenda.

2. The agenda of the meeting was as follows:

- Increase of the issued share capital of the Company from forty-five thousand Euro (EUR 45,000) to hundred thousand Euro (EUR 100,000) by the issue of a total of two thousand two hundred (2,200) new corporate units at a issue price of twenty-five Euro (EUR 25) per corporate unit, subscription to (and payment in cash of) the new corporate units issued by the subscribers, as follows:

Subscriber	Number of corporate units	Subscription price in EUR
StepStone Mezzanine Partners I-A L.P. . . . . .	726	18,150.-
StepStone Mezzanine Partners (Offshore) I-A L.P. . . . . .	1,474	36,850.
Total new shares . . . . .	2,200	55,000.

- Consequential amendment of article 5 of the articles of association.

After deliberation the meeting unanimously resolved as follows:

*Sole resolution*

The meeting resolved to increase the issued share capital of the Company from forty-five thousand Euros (EUR 45,000.-) to hundred thousand Euro (EUR 100,000.-) by the issue of a total of two thousand two hundred (2,200) new corporate units at a price of twenty-five Euro (EUR 25.-) per corporate unit to be allocated to the capital account.

Thereupon the Subscribers, each represented by Mr. Christian DOSTERT, prenamed, pursuant to a proxy dated May 10, 2012 (which shall be registered together with the present deed) subscribed to the new shares so issued as set forth in the agenda to the meeting. The new corporate units so issued are fully paid through the payment in cash of a total amount of fifty-five thousand Euros (EUR 55,000.-).

Evidence of the full payment of the subscription price was shown to the undersigned notary.

The meeting consequentially resolved to amend Article 5 of the articles of association to read as follows:

“ **Art. 5. Corporate capital.** The corporate capital is set at EUR 100,000.-(one hundred thousand Euros) represented by 4,000 (four thousand) corporate units with a nominal value of EUR 25.-(twenty-five Euros) each, all fully paid in.

Each unit is entitled to one vote in ordinary and extraordinary general meetings. The Company will recognise only one holder per ordinary unit; in case such a unit is held by more than one person, the persons claiming ownership of that unit will have to name a unique proxy to represent that unit in relation to the Company. The Company has the right to suspend the exercise of all rights attached to that unit until one person has been appointed as the sole owner in relation to the Company.”

Nothing further being on the agenda, the meeting was thereupon closed.

*Costs*

The aggregate amount of the costs, expenditures, remunerations or expenses, in any form whatsoever, which the Company incurs or for which it is liable by reason of the present deed, is approximately evaluated at one thousand one hundred Euros.

*Statement*

The undersigned notary, who understands and speaks English and French, states herewith that, on request of the above appearing persons, the present deed is worded in English followed by a French version; on request of the same appearing persons, and in case of discrepancies between the English and the French text, the English version will prevail.

WHEREOF the present deed was drawn up in Luxembourg, at the date indicated at the beginning of the document.

After reading the present deed to the appearing persons, known to the notary by their name, first name, civil status and residence, the said appearing persons have signed together with Us, the notary, the present deed.

**Suit la version en langue française du texte qui précède:**

L'an deux mille douze, le quatorzième jour du mois de mai;

Pardevant Nous Maître Carlo WERSANDT, notaire de résidence à Luxembourg, (Grand-Duché de Luxembourg), soussigné;

s'est tenue l'assemblée générale extraordinaire des associés de "StepStone Mezzanine Partners Luxembourg S.à r.l." (la "Société"), une société à responsabilité limitée ayant son siège social au 57, avenue de la Gare, L-1611 Luxembourg, constituée le 18 avril 2005 suivant acte de Me Léon Thomas dit Tom METZLER, notaire de résidence à Luxembourg-Bonnevoie (Grand-Duché de Luxembourg), publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations ("Mémorial") numéro 907 du 16 septembre 2005. Les statuts de la Société ont été modifiés pour la dernière fois le 1<sup>er</sup> avril 2011 suivant acte du notaire instrumentant, publié au Mémorial numéro 1345 du 21 juin 2011.

L'assemblée a été présidée par Madame Alexia UHL, employée, demeurant professionnellement à L-1466 Luxembourg, 12, rue Jean Engling.



Il fut nommé comme secrétaire Mademoiselle Monique GOERES, employée, et comme scrutateur Monsieur Christian DOSTERT, employé, chacun demeurant professionnellement à L-1466 Luxembourg, 12, rue Jean Engling.

La présidente a déclaré et requis le notaire d'acter que:

1. Les associés représentés ainsi que le nombre de parts sociales qu'ils détiennent sont renseignés sur une liste de présence signée par les mandataires, le président, le secrétaire, le scrutateur et le notaire soussigné. Ladite liste de présence restera annexée au présent acte pour être soumise avec lui aux formalités de l'enregistrement.

Il ressort de ladite liste de présence que toutes les 1,800 parts sociales en émission dans la Société étaient représentées à l'assemblée générale et les associés de la Société ont déclaré avoir eu connaissance préalable de l'ordre du jour de sorte que l'assemblée était valablement constituée et pouvait valablement délibérer sur tous le point de l'ordre du jour.

2. L'ordre du jour de l'assemblée était le suivant:

- Augmentation du capital social de la Société émis d'un montant de quarante-cinq mille euros (EUR 45.000,-) à cent mille euros (EUR 100.000,-) par l'émission de deux mille deux cents (2.200) parts sociales supplémentaires pour un prix de souscription de vingt-cinq euros (EUR 25,-) par part sociale, souscription par les souscripteurs aux parts sociales émises, comme suit:

Souscripteur	Nombre de parts sociales	Prix de souscription en EUR
StepStone Mezzanine Partners I-A L.P. ....	726	18.150,-
StepStone Mezzanine Partners (Offshore) I-A L.P. ....	1.474	36.850,-
Total parts sociales nouvelles . . . . .	2.200	55.000,-

- Modification subséquente de l'article 5 des statuts sociaux.

Après approbation de ce qui précède, la résolution suivante a été passée à l'unanimité par l'assemblée:

*Résolution unique*

L'assemblée a décidé d'augmenter le capital social émis de la Société de quarante-cinq mille euros (EUR 45.000,-) à cent mille euro (EUR 100.000,-) par l'émission d'un total de deux mille deux cents (2.200) parts sociales supplémentaires, ayant une valeur nominale de vingt-cinq euros (EUR 25,-) chacune et devant être versée au compte de capital. Les souscripteurs, chacun représenté par Monsieur Christian DOSTERT, préqualifié, en vertu d'une procuration datée du 10 mai 2012 (qui doit être annexée au présent acte), ont souscrit aux parts sociales ainsi émises tel que mentionné dans l'ordre du jour. Les parts sociales nouvellement émises sont entièrement libérées par un apport en numéraire d'un montant total de cinquante-cinq mille euros (EUR 55.000,-).

Preuve de l'entière libération du prix de souscription a été montrée aux parties soussignées.

L'assemblée a décidé de modifier en conséquence l'Article 5 des statuts sociaux afin qu'il ait la teneur suivante:

“ **Art. 5. Capital social.** Le capital social est fixé à EUR 100.000,-(cent mille euros) représenté par 4.000 (quatre mille) parts sociales d'une valeur nominale de EUR 25,-(vingt-cinq euros) chacune, toutes entièrement libérées.

Chaque part donne droit à un vote dans les assemblées générales ordinaires et extraordinaires. La Société ne reconnaîtra qu'un titulaire par part; lorsqu'une part est détenue par plus d'une personne, les personnes revendiquant la propriété de cette part devront nommer un représentant unique pour représenter cette part à l'égard de la Société. La Société a le droit de suspendre l'exercice de tous les droits attachés à cette part jusqu'à ce qu'une personne ait été désignée comme le seul propriétaire en relation avec la Société.

La Société pourra racheter ses propres parts sociales.”

Plus rien ne figurant à l'ordre du jour, l'assemblée a été clôturée.

*Frais*

Le montant total des frais, dépenses, rémunérations ou charges, sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la Société, ou qui sont mis à sa charge à raison des présentes, est évalué approximativement à mille cent euros.

*Déclaration*

Le notaire soussigné, qui comprend et parle l'anglais et français, déclare par les présentes, qu'à la requête des comparants le présent acte est rédigé en anglais suivi d'une version française; à la requête des mêmes comparants, et en cas de divergences entre le texte anglais et français, la version anglaise prévaudra.

DONT ACTE, le présent acte a été passé à Luxembourg, à la date indiquée en tête des présentes.

Après lecture du présent acte aux comparants, connus du notaire par noms, prénoms, état civil et domiciles, lesdits comparants ont signé avec Nous, notaire, le présent acte.

Signé: A. UHL, M. GOERES, C. DOSTERT, C. WERSANDT.

Enregistré à Luxembourg A.C., le 15 mai 2012. LAC/2012/22546. Reçu soixante-quinze euros 75,00 €.

Le Receveur ff. (signé): Carole FRISING.

POUR EXPEDITION CONFORME, délivrée.

Luxembourg, le 23 mai 2012.

Référence de publication: 2012060363/137.

(120084620) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 24 mai 2012.

---

**Chart Industries Luxembourg S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

**Capital social: EUR 1.005.900,00.**

Siège social: L-1150 Luxembourg, 291, route d'Arlon.

R.C.S. Luxembourg B 148.907.

---

*Extrait de la résolution unique prise par l'associé unique en date du 23 mai 2012*

En date du 23 mai 2012, l'associé unique a décidé de nommer Madame Petra MAGEROTTE, avocat, née le 18 mars 1982 à Chrudim (République Tchèque), résidant professionnellement au 291, route d'Arlon à L-1150 Luxembourg, nouveau gérant B de la société avec effet immédiat pour une durée indéterminée.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Fait à Luxembourg, le 25 mai 2012.

*Le Mandataire*

Référence de publication: 2012061227/15.

(120086533) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 29 mai 2012.

---

**Allianz Société Financière S.à.r.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-2450 Luxembourg, 14, boulevard F.D. Roosevelt.

R.C.S. Luxembourg B 95.660.

---

Statuts coordonnés déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Echternach, le 12 juillet 2012.

Référence de publication: 2012084843/10.

(120120259) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 13 juillet 2012.

---

**Agence d'assurances Antony, Korac & Vogel S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-1319 Luxembourg, 91, rue Cents.

R.C.S. Luxembourg B 112.699.

---

*Extrait des résolutions adoptées par les associés de la Société le 12 juillet 2012*

Il résulte des résolutions des associés du 12 juillet 2012 que:

1. L'assemblée accepte la démission du gérant M. Daniel Antony. Est nommé nouveau gérant, M. Gilles Vogel, né le 31 janvier 1976 à Luxembourg et ceci pour une durée indéterminée avec adresse professionnelle à L-1319 Luxembourg, 91, rue Cents.

2. L'assemblée décide d'approuver les transferts de dix (10) parts sociales de M. Daniel Antony intervenus comme suit:

- Cinq (5) parts sociales ont été cédées à M. Gilles Vogel, né le 31 janvier 1976 à Luxembourg, demeurant professionnellement à L-1319 Luxembourg, 91, rue Cents suivant acte sous seing privé intervenu en date du 12 juillet 2012.

- Cinq (5) parts sociales ont été cédées à Mme Alida Korac, née le 25 février 1992 à Monténégro (Berane), demeurant professionnellement à L-1319 Luxembourg, 91, rue Cents suivant acte sous seing privé intervenu en date du 12 juillet 2012.

Ces résolutions sont adoptées à l'unanimité.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 12 juillet 2012.

Pour extrait conforme

*Pour la gérance*

Référence de publication: 2012084841/24.

(120119992) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 13 juillet 2012.

---

**Genes Technologies, Société Anonyme.**

Siège social: L-1940 Luxembourg, 370, route de Longwy.

R.C.S. Luxembourg B 167.811.

L'an deux mille douze, le quatrième jour du mois de juillet.

Pardevant Maître Joseph Elvinger, notaire de résidence à Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg,

A comparu:

G-VENTURE S.A., une société anonyme de droit luxembourgeois, dont le siège social est sis au 370, route de Longwy, L-1940 Luxembourg, immatriculée auprès du Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 167.673, représentée par Maître Bernard Charpentier, en vertu d'une procuration sous seing privé qui demeurera annexée aux présentes,

étant l'actionnaire unique (l'«Actionnaire Unique») de GENES TECHNOLOGIES, une société anonyme de droit luxembourgeois dont le siège social est sis 370, route de Longwy, L-1940 Luxembourg, immatriculée auprès du Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 167.811 (la "Société"),

constituée par acte du notaire instrumentant en date du 23 mars 2012, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations du 9 mai 2012, numéro 1167, page 55982.

La partie comparante, agissant en la qualité sus-mentionnée, a déclaré et requis le notaire d'acter ce qui suit:

I. L'Actionnaire Unique détient toutes les cent (100) actions émises de la Société si bien que la totalité du capital social est représentée et que les résolutions peuvent être valablement adoptées par l'Actionnaire Unique.

II. Les points sur lesquels des résolutions doivent être adoptées sont les suivants:

1. Augmentation du capital émis de la Société d'un montant de huit cent mille euros (800.000 EUR) pour le porter de son montant actuel de cent mille euros (100.000 EUR) à neuf cent mille euros (900.000 EUR) par l'émission de huit cents (800) nouvelles actions de classe A sans désignation de valeur nominale et un prix de souscription total de huit cent mille euros (800.000 EUR); souscription de toutes les nouvelles actions de classe A par l'Actionnaire Unique et paiement du prix de souscription par un apport en nature consistant dans toutes les actions de la société anonyme de droit suisse, GENES S.A., dont le siège social est sis à Ecublens (Vaud), Parc Scientifique EPFL, PSE-C, 1015 Lausanne, en Suisse; prise de connaissance et approbation de l'évaluation de l'apport en nature à huit cent mille euros (EUR 800.000), prise de connaissance du rapport du réviseur d'entreprises agréé en relation avec l'apport en nature, et affectation du montant total au capital social de la Société.

2. Modification subséquente du paragraphe 1 de l'article 5 des statuts de la Société afin de refléter l'augmentation de capital décrite ci-dessus.

Après approbation de ce qui précède par l'Actionnaire Unique, celui-ci a adopté les résolutions suivantes:

*Première résolution*

L'Actionnaire Unique décide d'augmenter le capital émis de la Société d'un montant de huit cent mille euros (800.000 EUR) pour le porter de son montant actuel de cent mille euros (100.000 EUR) à neuf cent mille euros (900.000 EUR) par l'émission de huit cents (800) nouvelles actions de classe A sans désignation de valeur nominale.

*Souscription - Libération*

Les huit cents nouvelles actions de classe A ont été souscrites par l'Actionnaire unique représenté par Maître Bernard Charpentier prénommé, en vertu d'une procuration sous seing privé.

Le prix total de souscription des huit cents (800) nouvelles actions de classe A d'un montant de huit cent mille euros (800.000 EUR) a été entièrement payé par l'Actionnaire Unique par un apport en nature consistant dans la totalité des cent millions (100.000.000) d'actions de la société de droit suisse, GENES S.A., prédécrite, ayant une valeur nominale de CHF0.01, que l'Actionnaire Unique détient, à la Société (l'«Apport en Nature»).

*Rapport du réviseur*

Conformément aux articles 32-1 et 26-1 (1) de la loi luxembourgeoise sur les sociétés, cet apport en nature a fait l'objet d'un rapport en date du 4 juillet 2012 établi par le Réviseur d'Entreprises indépendant PricewaterhouseCoopers S.à r.l., qui conclut comme suit:

*Conclusion:*

"Based on our review, nothing has come to our attention that causes us to believe that the global value of the contribution in kind does not correspond at least to the number and the value of the shares to be issued in counterpart."

**Traduction française, version anglaise faisant foi:**

[«Sur la base de notre évaluation, rien n'est venu à notre attention qui nous ait mené à croire que la valeur globale de l'apport en nature ne correspond pas au moins au nombre et à la valeur des actions à émettre en contrepartie.»]

Il résulte du contrat de transfert présenté au notaire soussigné que:

- l'apporteur est le seul plein propriétaire de ces actions et possède les pouvoirs d'en disposer, celles-ci étant légalement et conventionnellement librement transmissibles;

- il n'existe aucun droit de préemption ou d'autres droits en vertu desquels une personne pourrait avoir le droit d'en acquérir une ou plusieurs;

- les transferts de parts sont effectivement réalisés sans réserves aujourd'hui et les conventions de cessions ont été déjà signées, preuve en ayant été apportée au notaire soussigné;

- toutes autres formalités seront réalisées dans les Etats respectifs, à savoir Suisse et Luxembourg, aux fins d'effectuer la cession et de la rendre effective partout et vis-à-vis de toutes tierces parties.

L'Actionnaire Unique décide que le montant de huit cent mille euros (800.000 EUR) est alloué au capital social de la Société.

Les preuves de l'existence de l'Apport en Nature et du transfert de cet Apport en Nature à la Société ont été présentées au notaire soussigné.

#### *Deuxième résolution*

Suite à la résolution précédente, l'Actionnaire Unique décide de modifier le paragraphe premier de l'article 5 des statuts de la Société pour qu'il se lise comme suit:

"Le capital social de la Société est fixé à neuf cent mille euros (900.000 EUR) représenté par neuf cents (900) actions de classe A avec droit de vote sans désignation de valeur nominale, ci-après dénommées «Actions A», qui donneront droit à dividende conformément à l'article 12, al.4 infra".

En foi de quoi, Nous notaire, soussigné, avons apposé notre sceau en date qu'en tête.

#### *Dépenses*

Les dépenses, frais, rémunérations et charges de toutes espèces qui incombent à la Société à la suite de son augmentation de capital sont estimés à deux mille cinq cents euros.

DONT ACTE, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Signé: B. Charpentier, J. Elvinger.

Enregistré à Luxembourg Actes Civils, le 6 juillet 2012. Relation: LAC/2012/31816. Reçu soixante-quinze euros 75,00 €

*Le Receveur (signé): C. Frising.*

Référence de publication: 2012085198/84.

(120120413) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 13 juillet 2012.

---

#### **Flowserve Finance S. à r.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-1653 Luxembourg, 2-8, avenue Charles de Gaulle.

R.C.S. Luxembourg B 113.824.

#### *Extrait des résolutions prises par l'associé unique le 25 juin 2012*

En date du 25 juin 2012, l'Associé Unique de Flowserve Finance Sari («la Société») a pris les résolutions suivantes;

- D'accepter la démission de Monsieur Sjors van der Meer en qualité de gérant B de la Société avec effet au 1<sup>er</sup> juillet 2012;

- De nommer Monsieur Xavier de cillia, dont l'adresse professionnelle est à 2-8 avenue Charles de Gaulle, L- 1653 Luxembourg, en tant que gérant 8 de la Société, avec effet au 1<sup>er</sup> juillet 2012, pour une durée indéterminée et avec pouvoir de signature conjointe avec tout autre gérant A.

Luxembourg, le 12 juillet 2012.

Luxembourg Corporation Company SA

Signatures

*Un mandataire*

Référence de publication: 2012085174/18.

(120120107) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 13 juillet 2012.

---

**Euro Real Estate S.A., Société Anonyme.**  
Siège social: L-4761 Pétange, 59, route de Luxembourg.  
R.C.S. Luxembourg B 130.374.

—  
*Procès-verbal de la réunion du conseil d'administration tenue à Petange en date du 13 juin 2012.*

Présents:  
Monsieur Pascal WAGNER  
Madame Renée WAGNER - KLEIN  
Mademoiselle Myriam MATHIEU

*Ordre du jour*

1. Décision concernant le transfert de siège.

*Décisions*

A l'unanimité, le conseil  
DECIDE  
De transférer le siège social de la société avec effet immédiat.  
Le nouveau siège social est fixé au 59 Route de Luxembourg à L-4761 Pétange.  
L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée.

- / Signatures  
*Administrateur / Administrateur / Administrateur*

Référence de publication: 2012085137/22.  
(120120285) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 13 juillet 2012.

---

**Anton Capital Entertainment GP, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-1115 Luxembourg, 2, boulevard Konrad Adenauer.  
R.C.S. Luxembourg B 161.683.

—  
*Extrait des résolutions adoptées par  
l'actionnaire unique en date du 2 juillet 2012:*

- La démission de M. Paul Stephen Rogers, en qualité de gérant C est acceptée.  
Est nommée gérant C:  
- Mme Regina Gosch, résidant professionnellement au L-2163 Luxembourg, ave. Monterey 43, Luxembourg. La durée  
du mandat est indéterminée.

Luxembourg, le 12 juillet 2012.  
Référence de publication: 2012084848/14.  
(120120141) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 13 juillet 2012.

---

**Bluestar Elkem International Co., Ltd. S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-1882 Luxembourg, 5, rue Guillaume Kroll.  
R.C.S. Luxembourg B 159.902.

—  
Les statuts coordonnés de la société ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.  
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.  
Luxembourg, le 12 juillet 2012.  
Référence de publication: 2012084931/10.  
(120120095) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 13 juillet 2012.

---

**M.M.C.L. S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-1911 Luxembourg, 9, rue du Laboratoire.  
R.C.S. Luxembourg B 115.145.

—  
*Extrait des résolutions prises le conseil d'administration le 17 avril 2012*

Est élu Président du conseil d'administration, Monsieur Pierre GUERIN, demeurant 48, boulevard Clemenceau,  
F-59510 Hem.

La durée de sa présidence sera en fonction de celle de son mandat d'administrateur et tout renouvellement, démission ou révocation de celui-ci entraînera automatiquement et de plein droit le renouvellement ou la cessation de ses fonctions présidentielles.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.  
Luxembourg, le 12 juillet 2012.

Référence de publication: 2012085346/15.

(120120230) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 13 juillet 2012.

---

**Malmén Holdings s.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

**Capital social: EUR 12.500,00.**

Siège social: L-2540 Luxembourg, 15, rue Edward Steichen.

R.C.S. Luxembourg B 101.905.

—  
**CLÔTURE DE LIQUIDATION**

*Extrait*

En date du 30 décembre 2011, l'associé unique a pris les résolutions suivantes:

- L'associé unique prononce la clôture de la liquidation et il constate que la société a définitivement cessé d'exister;
- L'associé unique décide que les livres et documents sociaux seront déposés et conservés pendant une période de cinq ans à partir du 30 décembre 2011 au 15 rue Edward Steichen, L-2540 Luxembourg.

Pour extrait conforme.

Luxembourg, le 13 juillet 2012.

Référence de publication: 2012085348/16.

(120120411) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 13 juillet 2012.

---

**Mirabaud Fund Management S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-1855 Luxembourg, 15, avenue J.F. Kennedy.

R.C.S. Luxembourg B 20.509.

—  
**EXTRAIT**

Cet extrait remplace le dépôt n° L120106460

- En date du 8 juin 2012, le Conseil d'Administration a décidé de transférer le siège social de la Société au 15, avenue J.F. Kennedy, L-1855 Luxembourg avec effet au 25 juin 2012 .
- L'adresse de Monsieur Frédéric Fasel, Administrateur est portée au 15 Avenue J.F. Kennedy, L-1855 Luxembourg.

Mirabaud Fund Management S.A.

Référence de publication: 2012085372/13.

(120120311) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 13 juillet 2012.

---

**Linger-Immo S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-4761 Pétange, 59, route de Luxembourg.

R.C.S. Luxembourg B 77.625.

—  
*Procès-verbal de la réunion du conseil d'administration tenue à Petange en date du 13 juin 2012,*

Présents:

Monsieur Pascal WAGNER

Madame Renée WAGNER-KLEIN

Mademoiselle Myriam MATHIEU

*Ordre du jour*

1. Décision concernant le transfert de siège.

*Décisions*

A l'unanimité, le conseil

DECIDE

De transférer le siège social de la société avec effet immédiat.

Le nouveau siège social est fixé au 59 Route de Luxembourg à L-4761 Pétange.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée.

- / Signatures

Administrateur / Administrateur / Administrateur

Référence de publication: 2012085333/22.

(120120280) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 13 juillet 2012.

**Lazard Wealth Management Europe S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

**Capital social: EUR 2.000.000,00.**

Siège social: L-2320 Luxembourg, 68-70, boulevard de la Pétrusse.

R.C.S. Luxembourg B 162.855.

*Extrait de la résolution adoptée par l'associé unique de la Société en date du 29 juin 2012*

En date du 29 juin 2012, l'associé unique de la Société a décidé de renommer Deloitte Audit, société à responsabilité limitée dont le siège social est situé au 560, rue de Neudorf, L-2220 Luxembourg et immatriculée au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 67.895, en tant que réviseur d'entreprises agréé de la Société jusqu'à l'approbation en l'année 2013 des comptes annuels au 31 décembre 2012.

Luxembourg, le 29 juin 2012.

Pour la Société

Signature

Référence de publication: 2012085306/16.

(120120116) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 13 juillet 2012.

**Jorsta S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-1720 Luxembourg, 6, rue Heinrich Heine.

R.C.S. Luxembourg B 170.027.

STATUTES

In the year two thousand and twelve, on the twenty-ninth June.

Before Maître Blanche MOUTRIER, notary residing in Esch-sur-Alzette, acting in replacement of Maître Léonie GRETHEN, notary residing in Luxembourg, who will remain the depositary of the present deed.

There appeared:

Maître Tom FELGEN, lawyer, residing professionally in L-1720 Luxembourg, 6, Rue Heine, represented by Mr Jean-Paul SCHMIT, employee, residing professionally in Luxembourg, by virtue of a proxy given under private seal.

The prenamed proxy, after having been signed *ne varietur* by the appearing party and the notary executing remain annexed to the present deed for the purpose of registration.

Such appearing party, acting in the hereabove stated capacities, has drawn up the following articles of a joint stock company which he intend to organise.

**Name - Registered office - Duration - Object - Capital**

**Art. 1.** There is hereby established by the subscriber and all those who may become owners of the shares hereafter issued, a company in the form of a public limited company ("société anonyme"), under the name of "JORSTA S.A." (hereafter the "Company").

**Art. 2.** The registered office is in the municipality of Luxembourg.

The company may establish branches, subsidiaries, agencies or administrative offices in the Grand Duchy of Luxembourg as well as in foreign countries by a simple decision of the board of directors.

Without any prejudice of the general rules of law governing the termination of contracts, in case the registered office of the company has been determined by contract with third parties, the registered offices may be transferred to any other place within the municipality of the registered office, by a simple decision of the board of directors. The registered office may be transferred to any other municipality of the Grand Duchy of Luxembourg by a decision of the shareholders' meeting.

If extraordinary events of a political, economic or social character, likely to impair normal activity at the registered office or the easy communication between that office and foreign countries shall occur, or shall be imminent, the registered office may be provisionally transferred abroad until the complete cessation of these abnormal circumstances. Such temporary measure shall, however, have no effect on the nationality of the company which, notwithstanding the provisional transfer of its registered office, shall remain a Luxembourg company.

One of the executive organs of the company, which has powers to commit the company for acts of daily management, shall make this declaration of transfer of the registered office and inform third parties.

**Art. 3.** The company is established for an unlimited period.

**Art. 4.** The purpose of the Company is the holding of participations, in any form whatsoever, in Luxembourg and foreign companies and any other form of investment, the acquisition by purchase, subscription or in any other manner as well as the transfer by sale, exchange or otherwise of securities of any kind and the administration, control and development of its portfolio.

The Company may further guarantee, grant loans or otherwise assist the companies in which it holds a direct or indirect participation or which form part of the same group of companies as the Company.

Within the limits of its activity, the Company can grant mortgage, contract loans, with or without guarantee, and stand security for other persons or companies, within the limits of the concerning legal dispositions.

The Company may carry out any commercial, industrial or financial activities which it may deem useful in accomplishment of these purposes.

**Art. 5.** The subscribed capital of the company is fixed at thirty-one thousand Euro (EUR 31,000.-) divided into thousand (1.000) shares with a par value of thirty-one euro (EUR 31.-) each.

The shares are in registered or bearer form, at the option of the shareholders, subject to the restriction foreseen by law.

The Company may, to the extent and under the terms permitted by law, redeem its own shares.

### **Board of Directors and Statutory Auditors**

**Art. 6.** The corporation shall be managed by a board of directors composed of at least three members, who need not be shareholders. However, in case the Company is incorporated by a sole shareholder or that it is acknowledged in a general meeting of shareholders that the Company has only one shareholder left, the composition of the board of directors may be limited to one (1) member only until the next ordinary general meeting acknowledging that there is more than one shareholder in the Company.

The directors shall be appointed for a period not exceeding six years and they shall be re-eligible; they may be removed at any time.

In the event of a vacant directorship previously appointed by general meeting, the remaining directors as appointed by general meeting have the right to provisionally fill the vacancy, such decision to be ratified by the next general meeting.

**Art. 7.** The board of directors chooses among its members a chairman. If the chairman is unable to be present, his place will be taken by one of the directors present at the meeting designated to that effect by the board.

The meetings of the board of directors are convened by the chairman or by any two directors.

The board can only validly debate and take decisions if the majority of its members is present or represented. Proxies between directors are permitted; with the restriction that one director can only represent one of the members of the board of directors.

The directors may cast their vote on the points of the agenda by letter, telegram, telex or telefax, confirmed by letter.

Written resolutions approved and signed by all directors shall have the same effect as resolutions voted at the directors' meetings.

**Art. 8.** Decisions of the board are taken by an absolute majority of the votes cast. In case of an equality of votes, the chairman has a casting vote.

**Art. 9.** The minutes of the meetings of the board of directors shall be signed by all the directors having assisted at the debates.

Copies or extracts shall be certified conform by one director or by a proxy.

**Art. 10.** The board of directors is vested with the broadest powers to perform all acts of administration and disposition in the company's interest. All powers not expressly reserved to the general shareholders' meeting by the law of August 10<sup>th</sup>, 1915, as subsequently modified, or by the present articles of incorporation of the company, fall within the competence of the board of directors.

**Art. 11.** According to article 60 of the Law, the daily management of the Company as well as the representation of the Company in relation with this management may be delegated to one or more directors, officers, managers or other agents, associate or not, acting alone or jointly. Their nomination, revocation and powers shall be settled by a resolution of the board of directors. The delegation to a member of the board of directors shall entail the obligation for the board of directors to report each year to the ordinary general meeting on the salary, fees and any advantages granted to the delegate. The Company may also grant special powers by authentic proxy or power of attorney by private instrument.



**Art. 12.** The Company will be bound by the joint signature of two (2) directors or the sole signature of any persons to whom such signatory power shall be delegated by the board of directors. In case the board of directors is composed of one (1) member only, the Company will be bound by the signature of the sole director.

**Art. 13.** The company is supervised by one or several statutory auditors, shareholders or not, who are appointed by the general meeting, which determines their number and their remuneration, and who can be dismissed at any time.

The term of the mandate of the statutory auditor(s) is fixed by the general meeting of shareholders for a period not exceeding six years.

### General meeting

**Art. 14.** The general meeting represents the whole body of shareholders. It has the most extensive powers to carry out or ratify such acts as may concern the corporation. The convening notices are made in the form and delays prescribed by law.

**Art. 15.** The annual general meeting will be held in the municipality of the registered office at the place specified in the convening notice on the third Monday of the month of June at 11.30. a.m.

If such day is a holiday, the general meeting will be held on the next following business day.

**Art. 16.** The directors or the auditor(s) may convene an extraordinary general meeting. It must be convened at the written request of shareholders representing ten percent of the company's share capital.

**Art. 17.** Each share entitles to the casting of one vote. The company will recognise only one holder for each share; in case a share is held by more than one person, the company has the right to suspend the exercise of all rights attached to that share until one person has been appointed as sole owner in relation to the company.

### Business year - Distribution of profits

**Art. 18.** The business year begins on January 1st and ends on December 31 of each year.

The board of directors draws up the annual accounts according to the legal requirements.

It submits these documents with a report of the company's activities to the statutory auditor(s) at least one month before the statutory general meeting.

**Art. 19.** At least five percent of the net profit for the financial year have to be allocated to the legal reserve fund. Such contribution will cease to be compulsory when the reserve fund reaches ten percent of the subscribed capital.

The remaining balance of the net profit is at the disposal of the general meeting.

Advances on dividends may be paid by the board of directors in compliance with the legal requirements.

The general meeting can decide to assign profits and distributable reserves to the amortization of the capital, without reducing the corporate capital.

### Dissolution - Liquidation

**Art. 20.** The company may be dissolved by a decision of the general meeting voting with the same quorum as for the amendment of the articles of incorporation.

Should the company be dissolved, the liquidation will be carried out by one or several liquidators, legal or physical persons, appointed by the general meeting which will specify their powers and remunerations.

### General Dispositions

**Art. 21.** The law of August 10, 1915 on Commercial Companies as subsequently amended shall apply in so far as these articles of incorporation do not provide for the contrary.

#### *Transitory dispositions*

The first financial year begins on the date of incorporation of the company and ends on 31 December 2012.

The first annual general meeting shall be held in 2013.

The first directors and the first auditor(s) are elected by the extraordinary general shareholders' meeting that shall take place immediately after the incorporation of the company.

By deviation from article 7 of the articles of incorporation, the first chairman of the board of directors is designated by the extraordinary general shareholders' meeting that designates the first board of directors of the company.

#### *Subscription and Payment*

The thousand (1,000) shares have been entirely subscribed by the sole shareholder, Maître Tom FELGEN, prenamed. The shares have been paid up in full in cash, so that the company has now at its disposal the sum of thirty-one thousand Euro (EUR 31,000.-) as was certified to the notary executing this deed.

95506

*Verification*

The notary executing this deed declares that the conditions prescribed in art. 26 of the law on commercial companies of August 10<sup>th</sup>, 1915 as subsequently amended have been fulfilled and expressly bears witness to their fulfilments.

*Expenses*

The amount of the expenses for which the company is liable as a result of its formation is approximately fixed at one thousand one hundred euro (EUR 1,100.-).

*Extraordinary general meeting*

The above-named parties, acting in the here above stated capacities, representing the whole of the subscribed capital, considering themselves to be duly convened, then held an extraordinary general meeting and unanimously passed the following resolutions:

*First resolution*

The shareholders decide to elect three directors.

The following have been elected as directors, their mandate expiring at the general meeting which will be called to deliberate on the accounts as at 31 December 2017.

- Maître René FALTZ, lawyer, residing professionally in L-1720 Luxembourg, 6, Rue Heine,
- Maître Tom FELGEN, lawyer, residing professionally in L-1720 Luxembourg, 6, Rue Heine;
- Mr Laurent BARNICH, companys' director, residing professionally in L-1720 Luxembourg, 6, Rue Heine

Maître Tom FELGEN, prenamed, has been elected as chairman of the board of directors by the extraordinary general meeting. Second resolution

The following has been appointed as statutory auditor, his mandate expiring at the general meeting which will be called to deliberate on the accounts as at 31 December 2017,

- LUXEMBOURG OFFSHORE MANAGEMENT COMPANY S.A., LOMAC S.A. for short, a «société anonyme» with registered office at L-1720 Luxembourg, 6, Rue Heine, registered with the Luxembourg Trade and Companies Register under number B 22.206.

*Third resolution*

The company's registered office is located at L-1720 Luxembourg, 6, Rue Heine.

The undersigned notary who understands and speaks English, states herewith that on request of the above appearing person, the present deed is worded in English followed by a French translation; on the request of the same appearing person and in case of divergences between the English and the French text, the English version will be prevailing

Whereof, the present notarial deed was drawn up in Luxembourg, on the day named at the beginning of this document.

The document having been read to the appearing person, known to the notary, by their surname, Christian name, civil status and residence, the said person appearing signed together with Us, the notary, the present original deed.

**Suit la traduction en langue française du texte qui précède:**

L'an deux mille douze, le vingt-neuf juin.

Par-devant Maître Blanche MOUTRIER, notaire de résidence à Esch-sur-Alzette, agissant en remplacement de son confrère, Maître Léonie GRETHEN, notaire de résidence à Luxembourg, lequel dernier nommé restera dépositaire de la minute.

A comparu:

Maître Tom FELGEN, avocat à la cour, demeurant professionnellement à L-1720 Luxembourg, 6, Rue Heine, ici représenté par Monsieur Jean-Paul Schmit, salarié, demeurant professionnellement à Luxembourg, en vertu d'une procuration donnée sous seing privé;

Ladite procuration, après avoir été signée «ne varietur» par le mandataire de la partie comparante et le notaire instrumentant, restera annexée au présent acte pour être soumise en même temps avec lui aux formalités de l'enregistrement.

Lequel comparant, représenté comme dit ci-avant, a requis le notaire instrumentant de dresser acte constitutif d'une société anonyme qu'il déclare constituer et dont il a arrêté les statuts comme suit:

**Dénomination - Siège - Durée - Objet - Capital**

**Art. 1<sup>er</sup>.** Il est formé entre le souscripteur et tous ceux qui deviendront propriétaires des actions ci-après créées, une société sous forme d'une société anonyme, qui prend la dénomination sociale de «JORSTA S.A.» (la «Société»).

**Art. 2.** Le siège de la société est établi dans la Commune de Luxembourg

Par simple décision du conseil d'administration, la société pourra établir des filiales, succursales, agences ou sièges administratifs aussi bien dans le Grand-Duché de Luxembourg qu'à l'étranger.

Sans préjudice des règles du droit commun en matière de résiliation contractuelle, au cas où le siège de la société est établi par contrat avec des tiers, le siège de la société pourra être transféré sur simple décision du conseil d'administration à tout autre endroit de la commune du siège. Le siège social pourra être transféré dans toute autre localité du pays par décision de l'assemblée.

Lorsque des événements extraordinaires d'ordre politique, économique ou social, de nature à compromettre l'activité normale au siège social ou la communication aisée de ce siège avec l'étranger, se sont produits ou seront imminents, le siège social pourra être transféré provisoirement à l'étranger jusqu'à cessation complète de ces circonstances anormales, sans que toutefois cette mesure puisse avoir d'effet sur la nationalité de la société, laquelle, nonobstant ce transfert provisoire du siège, restera luxembourgeoise.

Pareille déclaration de transfert du siège social sera faite et portée à la connaissance des tiers par l'un des organes exécutifs de la société ayant qualité de l'engager pour les actes de gestion courante et journalière.

**Art. 3.** La société est établie pour une durée illimitée.

**Art. 4.** La Société a pour objet la prise de participations sous quelque forme que ce soit, dans des entreprises luxembourgeoises ou étrangères, et toutes autres formes de placement, l'acquisition par achat, souscription ou de toute autre manière, ainsi que l'aliénation par vente, échange ou de toute autre manière des titres, obligations, créances, billets et autres valeurs de toutes espèces, l'administration, le contrôle et le développement de telles participations.

La Société peut participer à la création et au développement de n'importe quelle entreprise financière, industrielle ou commerciale, tant au Luxembourg qu'à l'étranger et leur prêter concours, que ce soit par des prêts, des garanties ou de toute autre manière.

La Société a en outre pour objet tous actes, transactions et toutes opérations généralement quelconques de nature mobilière, immobilière, civile, commerciale et financière, se rattachant directement ou indirectement à l'objet précité ou à tous objets similaires susceptibles d'en favoriser l'exploitation et le développement.

La Société pourra s'intéresser par voie de souscription, apport, prise de participation ou autre manière, dans toute société ou entreprise luxembourgeoise ou étrangère, notamment par la création de filiales ou succursales.

Elle pourra emprunter avec ou sans garantie, hypothéquer ou gager ses biens, ou se porter caution personnelle et/ou réelle, au profit d'autres entreprises, sociétés ou tiers, sous réserve des dispositions légales afférentes.

La Société exercera son activité tant au Grand-Duché de Luxembourg, qu'à l'étranger.

**Art. 5.** Le capital souscrit est fixé à trente et un mille euros (EUR 31.000,) divisé en mille (1.000) actions d'une valeur nominale de trente et un euro (EUR 31,-) chacune.

Les actions sont nominatives ou au porteur au choix de l'actionnaire.

La société peut, dans la mesure et aux conditions prescrites par la loi, racheter ses propres actions.

### Administration - Surveillance

**Art. 6.** La Société sera administrée par un conseil d'administration composé de trois membres au moins, qui n'ont pas besoin d'être actionnaires de la Société. Toutefois, lorsque la société est constituée par un actionnaire unique ou que, à une assemblée générale des actionnaires, il est constaté que celle-ci n'a plus qu'un actionnaire unique, la composition du conseil d'administration peut être limitée à un (1) membre jusqu'à l'assemblée générale ordinaire suivant la constatation de l'existence de plus d'un actionnaire.

Les administrateurs seront élus par l'assemblée générale des actionnaires qui fixe leur nombre, leurs émoluments et la durée de leur mandat. Les administrateurs sont élus pour un terme qui n'excédera pas six (6) ans, jusqu'à ce que leurs successeurs soient élus.

En cas de vacance d'une place d'administrateur nommé par l'assemblée générale, les administrateurs restants ainsi nommés ont le droit d'y pourvoir provisoirement. Dans ce cas, l'assemblée générale, lors de la première réunion, procède à l'élection définitive.

**Art. 7.** Le conseil d'administration élit parmi ses membres un président. En cas d'empêchement du président, l'administrateur désigné à cet effet par les administrateurs présents, le remplace.

Le conseil d'administration se réunit sur la convocation du président ou sur la demande de deux administrateurs.

Le conseil d'administration ne peut valablement délibérer et statuer que si la majorité de ses membres est présente ou représentée. Le mandat entre administrateurs étant admis sans qu'un administrateur ne puisse représenter plus d'un de ses collègues.

Les administrateurs peuvent émettre leur vote sur les questions à l'ordre du jour par lettre, télégramme, télex ou téléfax, ces trois derniers étant à confirmer par écrit.

Une décision prise par écrit, approuvée et signée par tous les administrateurs, produira effet au même titre qu'une décision prise à une réunion du conseil d'administration.

**Art. 8.** Toute décision du conseil est prise à la majorité absolue de ses membres. En cas de partage, la voix de celui qui préside la réunion du conseil est prépondérante.

**Art. 9.** Les procès-verbaux des séances du conseil d'administration sont signés par les membres présents aux séances. Les copies ou extraits seront certifiés conformes par un administrateur ou par un mandataire.

**Art. 10.** Le conseil d'administration est investi des pouvoirs les plus étendus pour faire tous les actes d'administration et de disposition qui rentrent dans l'objet social. Il a dans sa compétence tous les actes qui ne sont pas réservés expressément par la loi et les statuts à l'assemblée générale.

**Art. 11.** La gestion journalière de la Société ainsi que la représentation de la Société en ce qui concerne cette gestion pourront, conformément à l'article 60 de la Loi, être déléguées à un ou plusieurs administrateurs, directeurs, gérants et autres agents, associés ou non, agissant seuls ou conjointement. Leur nomination, leur révocation et leurs attributions seront réglées par une décision du conseil d'administration. La délégation à un membre du conseil d'administration impose au conseil l'obligation de rendre annuellement compte à l'assemblée générale ordinaire des traitements, émoluments et avantages quelconques alloués au délégué.

La Société peut également conférer tous mandats spéciaux par procuration authentique ou sous seing privé.

**Art. 12.** La Société sera engagée par la signature collective de deux (2) administrateurs ou la seule signature de toute (s) personne(s) à laquelle (auxquelles) pareils pouvoirs de signature auront été délégués par le conseil d'administration. Lorsque le conseil d'administration est composé d'un seul membre, la société sera engagée par sa seule signature.

**Art. 13.** La société est surveillée par un ou plusieurs commissaires, actionnaires ou non, nommés par l'assemblée générale qui fixe leur nombre et leur rémunération.

La durée du mandat de commissaire est fixée par l'assemblée générale. Elle ne pourra cependant dépasser six années.

### **Assemblée générale**

**Art. 14.** L'assemblée générale réunit tous les actionnaires. Elle a les pouvoirs les plus étendus pour décider des affaires sociales. Les convocations se font dans les formes et délais prévus par la loi.

**Art. 15.** L'assemblée générale annuelle se réunit dans la commune du siège social, à l'endroit indiqué dans la convocation, le troisième lundi du mois de juin à Luxembourg à 11.30 heures.

Si la date de l'assemblée tombe sur un jour férié, elle se réunit le premier jour ouvrable qui suit.

**Art. 16.** Une assemblée générale extraordinaire peut être convoquée par le conseil d'administration ou par le(s) commissaire(s). Elle doit être convoquée sur la demande écrite d'actionnaires représentant le dixième du capital social.

**Art. 17.** Chaque action donne droit à une voix.

La société ne reconnaît qu'un propriétaire par action. Si une action de la société est détenue par plusieurs propriétaires en propriété indivise, la société aura le droit de suspendre l'exercice de tous les droits y attachés jusqu'à ce qu'une seule personne ait été désignée comme étant à son égard propriétaire.

### **Année sociale - Répartition des bénéfices**

**Art. 18.** L'année sociale commence le premier janvier et finit le trente et un décembre de chaque année.

Le conseil d'administration établit les comptes annuels tels que prévus par la loi.

Il remet ces pièces avec un rapport sur les opérations de la société un mois au moins avant l'assemblée générale ordinaire au(x) commissaire(s).

**Art. 19.** Sur le bénéfice net de l'exercice, il est prélevé cinq pour cent au moins pour la formation du fonds de réserve légale; ce prélèvement cesse d'être obligatoire lorsque la réserve aura atteint dix pour cent du capital social.

Le solde est à la disposition de l'assemblée générale.

Le conseil d'administration pourra verser des acomptes sur dividendes sous l'observation des règles y relatives.

L'assemblée générale peut décider que les bénéfices et réserves distribuables seront affectés à l'amortissement du capital sans que le capital exprimé soit réduit.

### **Dissolution - Liquidation**

**Art. 20.** La société peut être dissoute par décision de l'assemblée générale, statuant suivant les modalités prévues pour les modifications des statuts.

Lors de la dissolution de la société, la liquidation s'effectuera par les soins d'un ou de plusieurs liquidateurs, personnes physiques ou morales, nommées par l'assemblée générale qui détermine leurs pouvoirs.

### **Disposition générale**

**Art. 21.** La loi du 10 août 1915 et ses modifications ultérieures trouveront leur application partout où il n'y a pas été dérogé par les présents statuts. Dispositions transitoires

Le premier exercice social commence le jour de la constitution de la société et se termine le 31 décembre 2012.

La première assemblée générale annuelle se tiendra en 2013.

Les premiers administrateurs et le premier commissaire sont élus par l'assemblée générale extraordinaire des actionnaires suivant immédiatement la constitution de la société.

Par dérogation à l'article 7 des statuts, le premier président du conseil d'administration est désigné par l'assemblée générale extraordinaire désignant le premier conseil d'administration de la société.

#### *Souscription et Paiement*

Les mille (1.000) actions ont été souscrites par l'associé unique, Maître Tom FELGEN, préqualifié. Les actions ont été libérées en totalité par des versements en espèces, de sorte que la somme de trente et un mille euros (EUR 31.000,-), se trouve dès à présent à la libre disposition de la société, preuve en ayant été donnée au notaire instrumentant.

#### *Constatation*

Le notaire instrumentant a constaté que les conditions exigées par l'article 26 de la loi du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales ont été accomplies.

#### *Frais*

Les parties ont évalué les frais incombant à la société du chef de sa constitution à environ mille cent euros (EUR 1.100,-). Assemblée générale extraordinaire

Et à l'instant les comparants, ès-qualités qu'ils agissent, se sont constitués en assemblée générale extraordinaire à laquelle ils se reconnaissent dûment convoqués et après avoir constaté que celle-ci était régulièrement constituée, ont à l'unanimité des voix, pris les résolutions suivantes:

#### *Première résolution*

Le nombre d'administrateurs est fixé à trois.

Sont appelés aux fonctions d'administrateurs, leur mandat expirant à l'assemblée générale statuant sur les comptes au 31 décembre 2017:

- Maître René FALTZ, avocat à la cour, demeurant professionnellement à L-1720 Luxembourg, 6, Rue Heine,
- Maître Tom FELGEN, avocat à la cour, demeurant professionnellement à L-1720 Luxembourg, 6, Rue Heine,
- Monsieur Laurent BARNICH, directeur de sociétés, demeurant professionnellement à L-1720 Luxembourg, 6, Rue Heine.

L'assemblée générale extraordinaire nomme Maître Tom FELGEN, préqualifié, aux fonctions de président du conseil d'administration.

#### *Deuxième résolution*

Est appelée aux fonctions de commissaire aux comptes, son mandat expirant à l'assemblée générale statuant sur les comptes au 31 décembre 2017:

- La société anonyme LUXEMBOURG OFFSHORE MANAGEMENT COMPANY S.A., en abrégé LOMAC S.A., avec siège social à L-1720 Luxembourg, 6, Rue Heine, inscrite au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 22.206.

#### *Troisième résolution*

Le siège social de la société est fixé à L-1720 Luxembourg, 6, Rue Heine.

Le notaire soussigné qui comprend et parle l'anglais, constate par les présentes qu'à la requête de la personne comparante les présents statuts sont rédigés en anglais suivis d'une version française; à la requête de la même personne et en cas de divergences entre le texte anglais et le texte français, la version anglaise fera foi.

DONT ACTE, passé à Luxembourg, les jour, mois et an qu'en tête des présentes.

Et après lecture, le mandataire du comparant prémentionné a signé avec le notaire instrumentant le présent acte.

Signé: Schmit, Moutrier.

Enregistré à Luxembourg, le 06 juin 2012. Relation: LAC/2012/31800. Reçu soixante-quinze euros (75,- €).

Le Receveur (signé): Thill.

Pour expédition conforme délivrée aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 11 juillet 2012.

Référence de publication: 2012084468/340.

(120119465) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 12 juillet 2012.

**RML Estates Sàrl, Real Marku Lux Estates Sàrl, Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-5875 Alzingen, 14, Parc Rothweit.  
R.C.S. Luxembourg B 150.039.

Statuts coordonnés déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.  
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Hesperange, le 12 juillet 2012.

*Pour la société*  
Me Martine DECKER  
*Notaire*

Référence de publication: 2012085478/13.

(120120158) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 13 juillet 2012.

---

**R.N.O. Group S.C.A., Société en Commandite par Actions.**

Siège social: L-1931 Luxembourg, 13-15, avenue de la Liberté.  
R.C.S. Luxembourg B 137.558.

*Extrait des résolutions du gérant unique*

En date du 21 juin 2012, le gérant unique de la Société a décidé de transférer le siège social de la Société au 13-15, Avenue de la Liberté, L-1931 Luxembourg avec effet immédiat.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 12 juillet 2012.

*Signature*  
*Un mandataire*

Référence de publication: 2012085464/14.

(120120276) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 13 juillet 2012.

---

**PSH S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-8070 Bertrange, 10B, rue des Mérovingiens.  
R.C.S. Luxembourg B 128.071.

*Extrait sincère et conforme des décisions de l'actionnaire unique adoptées à Bertrange le 12 juin 2012 à 15 heures*

Il résulte dudit procès-verbal que le mandat d'administrateur unique de Monsieur Gabriel JEAN, juriste, demeurant professionnellement au 10B rue des Mérovingiens, L-8070 Bertrange a été renouvelé pour une période de 6 ans. Son mandat viendra à échéance lors de l'Assemblée Générale Statutaire de 2018.

Il résulte également dudit procès-verbal que le mandat de commissaire aux comptes de la société MARBLEDEAL Luxembourg Sàrl, avec siège social au 10B rue des Mérovingiens, L-8070 Bertrange, a été renouvelé pour une période de 6 ans. Son mandat viendra à échéance lors de l'Assemblée Générale Statutaire de 2018.

Bertrange, le 12 juin 2012.

*Pour PSH S.A.*

Référence de publication: 2012085452/16.

(120120105) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 13 juillet 2012.

---

**C.C.E. Management S.A., société de gestion de patrimoine familial, Société Anonyme - Société de Gestion de Patrimoine Familial.**

Siège social: L-1469 Luxembourg, 74, rue Ermesinde.  
R.C.S. Luxembourg B 170.040.

---

**STATUTES**

In the year two thousand and twelve, on the fourth day of July  
Before us MaTtre Joseph Elvinger, notary residing in Luxembourg.

There appeared

- 1.- Mr. Vasileios PARATHYRAS, residing at 31, Avenue Adolphe Lacomble, B4.1, B-1030 Brussels (Belgium)
- 2.- Ms Alexandra GEORGARA, residing at 31, Avenue Adolphe Lacomble, B4.1, B-1030 Brussels (Belgium)

Such appearing parties, have requested the notary to inscribe as follows the articles of association of a family asset management company (société de gestion de patrimoine familial) (SPF for short) which they form:

### **Title I. - Denomination, Registered office, Object, Duration**

**Art. 1.** There is established by the shareholders a "société anonyme" governed by the laws of the Grand Duchy of Luxembourg, especially the law of August 10<sup>th</sup>, 1915 on commercial companies, as amended, and completed by the law dated 11<sup>th</sup> May 2007 concerning the family asset management company (société de gestion de patrimoine familial) (SPF for short) and by the present articles of Incorporation.

The Company exists under the denomination of "C.C.E. Management S.A., société de gestion de patrimoine familial" (C.C.E Management S.A. S.P.F. for short).

**Art. 2.** The registered office of the company is established in Luxembourg.

The registered office may be transferred to any other place in the municipality by a decision of the board of directors.

If extraordinary political or economic events occur or are imminent, which might compromise with the normal activity at the registered office, or with easy communication between this office and abroad, the registered office may be declared to have been transferred abroad provisionally until the complete cessation of these abnormal circumstances.

Such decision, however, shall have no effect on the nationality of the company.

Such declaration of the transfer of the registered office shall be made and brought to the attention of third parties by the organ of the Company which is best situated for this purpose under such circumstances.

**Art. 3.** The Company is established for an unlimited period.

**Art. 4.** The object of the Company is the acquisition, the holding, the management and the realisation of financial assets, as set out in the article 2 of the law of 11 May 2007 relative to the establishment of a family asset management company ("SPF").

The Company cannot have any commercial activity.

Financial assets within the meaning of this law are understood to mean:

- (i) financial instruments within the meaning of the law of 5 August 2005 on financial collateral arrangements and
- (ii) cash and holdings of any nature whatsoever held on an account.

The SPF is authorised to hold a participating interest in a company only if it does not involve itself in the management of such company.

The Company is submitted to the law of 11 May 2007 relative to the establishment of a family asset management companies (law of 11 May 2007 relative to the establishment of a family asset management company ("SPF")).

### **Title II. - Capital, Shares**

**Art. 5.** The corporate capital is set at two hundred and ten thousand EURO (EUR 210,000.-) represented by two hundred and ten (210) shares with a par value of one thousand EURO (EUR 1,000.-) each.

An eligible investor within the meaning of this law is any person as follows:

- a) an individual acting within the context of managing his/her private asset or
- b) a asset management entity acting exclusively in the interests of the personal estate of one or several individuals, or
- c) an intermediary acting on behalf of the investors referred to in a) or b) of this paragraph.

Each investor must declare his/her eligibility in writing addressed to the domiciliary agent or, failing this, to the directors of the SPF.

The securities issued by an SPF may not be the object of a public issue nor may they be admitted to listing on a stock exchange.

The capital of the Company may be increased or reduced by a decision of the general meeting of shareholders, voting with the same quorum as for an amendment of the articles of incorporation.

Shares may be issued in registered or bearer form, at the shareholder's option.

The Company may, to the extent and under the terms permitted by law of 10 August 1915, purchase its own shares.

### **Title III. - Management**

**Art. 6.** In case of plurality of shareholders, the Company must be managed by a Board of Directors consisting of at least three members, who need not be shareholders.

In the case where the Company is incorporated by a sole shareholder or if at the occasion of a general meeting of shareholders, it is established that the Company has only one shareholder left, the composition of the Board of Directors may be limited to one member (the "Sole Director") until the next ordinary general meeting of the shareholders noticing the existence of more than one shareholder. A legal entity may be a member of the Board of Directors or may be the Sole Director of the Company. In such a case, its permanent representative shall be appointed or confirmed in compliance with the Law.

The Directors or the Sole Director are appointed by the general meeting of shareholders for a period not exceeding six years and are re-eligible. They may be removed at any time by a resolution of the general meeting of shareholders. They will remain in function until their successors have been appointed. In case a Director is elected without mention of the term of his mandate, he is deemed to be elected for six years from the date of his election.

In the event of vacancy of a member of the Board of Directors because of death, retirement or otherwise, the remaining Directors thus appointed may meet and elect, by majority vote, a Director to fill such vacancy until the next general meeting of shareholders which will be asked to ratify such election.

**Art. 7.** The board of directors will elect from among its members a chairman.

The board of directors convenes upon call by the chairman, as often as the interest of the Company so requires. It must be convened each time two directors so request.

**Art. 8.** The board of directors is invested with the broadest powers to perform all acts of administration and disposition in compliance with the corporate object.

All powers not expressly reserved by law or by the present articles of association to the general meeting of shareholders fall within the competence of the board of directors. The board of directors may pay interim dividends, in compliance with the legal requirements.

Any director having an interest in a transaction submitted for approval to the Board of Directors conflicting with that of the company, shall advise the board thereof and cause a record of his statement to be included in the minutes of the meeting. He may not take part in these deliberations. At the next following general meeting, before any other resolution is put to vote, a special report shall be made on any transactions in which any of the directors may have had an interest conflicting with that of the company.

If there is only one shareholder, the minutes shall only mention the operations intervened between the Company and its Sole Director having an interest conflicting with the one of the Company.

If there is only one Director, all such powers shall be reserved to the Sole Director.

**Art. 9.** Towards third parties, in all circumstances, the Company shall be, in case of a Sole Director, bound by the sole signature of the Sole Director or, in case of plurality of directors, by the signatures of any three Directors together or by the single signature of any person to whom such signatory power shall be delegated by the Board of Directors or the Sole Director of the Company, but only within the limits of such power.

Towards third parties, in all circumstances, the Company shall also be, in case if a managing director has been appointed in order to conduct the daily management and affairs of the Company and the representation of the Company for such daily management and affairs, bound by the sole signature of the managing director, but only within the limits of such power.

**Art. 10.** The board of directors may delegate its powers to conduct the daily management of the Company to one or more directors, who will be called managing directors.

It may also commit the management of all the affairs of the Company or of a special branch to one or more managers, and give special powers for determined matters to one or more proxyholders, selected from its own members or not, either shareholders or not.

**Art. 11.** Any litigations involving the Company either as plaintiff or as defendant, will be handled in the name of the Company by the board of directors, represented by its chairman or by the director delegated for its purpose.

**Art. 12.** The company may have a sole shareholder at the time of its incorporation or when all of its shares come to be held by a single person. The death or dissolution of the sole shareholder does not result in the dissolution of the company.

If there is only one shareholder, the sole shareholder assumes all powers conferred to the general meeting of Shareholders and takes the decisions in writing.

In case of plurality of shareholders, the general meeting of Shareholders shall represent the entire body of Shareholders of the Company. It shall have the broadest powers to order, carry out or ratify acts relating to the operations of the Company.

Any general meeting shall be convened in compliance with the Law.

The general meeting shall be convened by means of the shareholders representing ten per cent (10 %) of the corporate capital.

In case that all the shareholders are present or represented and if they state that they have been informed of the agenda of the meeting, they may waive all convening requirements and formalities of publication.

A shareholder may be represented at a shareholders' meeting by appointing in writing (or by fax or e-mail or any similar means) an attorney who need not to be a shareholder and is therefore entitled to vote by proxy.

The shareholders are entitled to participate to the meeting by videoconference or by telecommunications means allowing their identification, and are deemed to be present, for the quorum conditions and the majority. These means



must comply with technical features guaranteeing an effective participation to the meeting whereof the deliberations are transmitted in a continuing way.

Unless otherwise provided by Law or by the Articles, all decisions by the annual or ordinary general meeting of Shareholders shall be taken by simple majority of the votes, regardless of the proportion of the capital represented.

When the company has a sole shareholder, his decisions are written resolutions.

An extraordinary general meeting convened to amend any provisions of the Articles shall not validly deliberate unless at least one half of the capital is represented and the agenda indicates the proposed amendments to the Articles. If the first of these conditions is not satisfied, a second meeting may be convened, in the manner prescribed by the Articles or by the Law. Such convening notice shall reproduce the agenda and indicate the date and the results of the previous meeting. The second meeting shall validly deliberate regardless of the proportion of the capital represented. At both meetings, resolutions, in order to be adopted, must be adopted by a two-third majority of the Shareholders present or represented.

However, the nationality of the Company may be changed and the commitments of its Shareholders may be increased only with the unanimous consent of all the Shareholders and in compliance with any other legal requirement.

#### **Title IV. - Supervision**

**Art. 13.** The Company is supervised by one or several statutory auditors, appointed by the general meeting of shareholders which will fix their number and their remuneration, as well as the term of their office, which must not exceed six years.

#### **Title V. - General meeting**

**Art. 14.** The annual meeting will be held in the commune of the registered office at the place specified in the convening notices on the first Thursday of July at 10.00 o'clock.

If such day is a legal holiday, the general meeting will be held on the next following business day.

#### **Title VI. - Accounting year, Allocation of profits**

**Art. 15.** The accounting year of the Company shall begin on the 1<sup>st</sup> of January and shall terminate on the 31<sup>st</sup> of December of each year.

**Art. 16.** After deduction of any and all of the expenses of the Company and the amortizations, the credit balance represents the net profits of the Company. Of the net profits, five percent (5%) shall be appropriated for the legal reserve; this deduction ceases to be compulsory when the reserve amounts to ten percent (10%) of the capital of Company, but it must be resumed until the reserve is entirely reconstituted if, at any time, for any reason whatsoever, it has been touched.

The balance is at the disposal of the general meeting.

#### **Title VII. - Dissolution, Liquidation**

**Art. 17.** The Company may be dissolved by a resolution of the general meeting of shareholders. The liquidation will be carried out by one or more liquidators, physical or legal persons, appointed by the general meeting of shareholders which will specify their powers and fix their remunerations.

#### **Title VIII. - General provisions**

**Art. 18.** As regards the matters which are not specified in the present articles, the parties refer and submit to the provisions of the Luxembourg law of August 10<sup>th</sup>, 1915 on commercial companies and to the laws modifying it and the law of the 11 May 2007 concerning the family asset management company "société de gestion de patrimoine familial (SPF)".

##### *Transitory provisions*

1) The first business year shall begin on the date of incorporation of the company and shall end the 31<sup>st</sup> of December 2012.

2) The first annual general meeting shall be held on 2013.

##### *Subscription and Payment*

The articles of association having thus been established, the shares have been subscribed as follows:

Mr. Parathyras: . . . . . 137 shares

Ms. Georgara: . . . . . 73 shares

All the shares have been paid up by payment in cash, so that the amount of two hundred and ten thousand Euro (EUR 210,000) is now available to the company, evidence thereof having been given to the notary.

95514

*Statement*

The undersigned notary states that the conditions provided for in article 26 as amended of the law of August 10<sup>th</sup> 1915 on commercial companies have been observed.

*Costs*

The aggregate amount of the costs, expenditures, remunerations or expenses, in any form whatsoever, which the Company incurs or for which it is liable by reason of its organization, is approximately two thousand Euro.

*Extraordinary general meeting*

The above named person acting as shareholders of the Company, have immediately taken the following resolutions:

1.- The number of directors is fixed at three and the number of auditors at one.

2.- The following are appointed directors:

a) Mr. Vasileios PARATHYRAS, born in Athens (Greece) on the 25 March 1962, residing at 31, Avenue Adolphe Lacomble, B4.1, B-1030 Brussels (Belgium)

b) Ms Alexandra GEORGARA, born in Athens (Greece) on the 6 July 1967 residing at 31, Avenue Adolphe Lacomble, B4.1, B-1030 Brussels (Belgium)

c) Mr. Nikolaos KOROGIANNAKIS born in Athens (Greece) on the 13 October 1966 residing at 7, Place Jean Jacobs, B-1000 Brussels (Belgium)

3.- Has been appointed statutory auditor:

Mr. Nicolas DENIS, lawyer, residing at 7, Place Jean Jacobs, B-1000 Brussels (Belgium), born in Brussels (Belgium) on the 21 April 1979.

4.- Their terms of office will expire after the annual meeting of shareholders of the year 2013.

5.- The registered office of the company is established in L-1469 Luxembourg, 74 rue Ermesinde.

The undersigned notary who understands and speaks English states herewith that on request of the above appearing persons, the present deed is worded in English followed by a French version. On request of the same appearing persons and in case of divergences between the English and the French text, the English version will prevail.

WHEREOF, the present notarial deed was drawn up in Luxembourg.

The document having been read to the persons appearing, they signed together with the notary the present deed.

**Suit la traduction française du texte qui précède**

L'an deux mille douze le quatre juillet,

Pardevant Maître Joseph Elvinger, notaire de résidence à Luxembourg.

Ont comparu:

1.- Monsieur Vasileios PARATHYRAS, demeurant à 31, Avenue Adolphe Lacomble, B4.1, B-1030 Bruxelles (Belgique)

2.- Madame Alexandra GEORGARA, demeurant à 31, Avenue Adolphe Lacomble, B4.1, B-1030 Bruxelles (Belgique)

Lesquels comparants, ont requis le notaire instrumentant de dresser acte constitutif d'une Société de Patrimoine Familiale qu'ils déclarent constituer entre eux et dont ils ont arrêté les statuts comme suit:

**Titre I<sup>er</sup> . Dénomination, Siège social, Objet, Durée**

**Art. 1<sup>er</sup> .** Il est formé par les actionnaires une société anonyme (la "Société") régie par les lois du Grand-Duché de Luxembourg, notamment par la loi du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales, telle que modifiée et telles que complétées par la loi du 11 mai 2007 relative à la création d'une société de gestion de patrimoine familial («SPF») et par les présents statuts.

La Société existe sous la dénomination de «C.C.E. Management S.A., société de gestion de patrimoine familial» (en abrégé C.C.E. Management S.A. S.P.F.)

**Art. 2.** Le siège de la société est établi à Luxembourg.

Il pourra être transféré dans tout autre lieu de la commune par simple décision du conseil d'administration.

Au cas où des événements extraordinaires d'ordre politique ou économique, de nature à compromettre l'activité normale au siège social ou la communication aisée de ce siège avec l'étranger se produiront ou seront imminents, le siège social pourra être déclaré transféré provisoirement à l'étranger, jusqu'à cessation complète de ces circonstances anormales.

Une telle décision n'aura d'effet sur la nationalité de la société. La déclaration de transfert du siège sera faite et portée à la connaissance des tiers par l'organe de la société qui se trouvera le mieux placé à cet effet dans les circonstances données.

**Art. 3.** La société est constituée pour une durée illimitée.

**Art. 4.** La Société a pour objet exclusif l'acquisition, la détention, la gestion et la réalisation d'actifs financiers tels que définis à l'article 2 de la loi du 11 mai 2007 relative à la création d'une société de gestion de patrimoine familial ("SPF").

La société ne peut avoir aucune activité commerciale.

Par actifs financiers au sens de la Loi, il convient d'entendre:

- (i) les instruments financiers au sens de la loi du 5 août 2005 sur les contrats de garantie financière, et
- (ii) les espèces et avoirs de quelque nature que ce soit détenus en compte.

La Société n'est admise à détenir une participation dans une société qu'à la condition de ne pas s'immiscer dans la gestion de cette société.

La société est soumise au respect de la loi du 11 mai 2007 relative à la création d'une société de gestion de patrimoine familial «SPF».

## **Titre II. Capital, Actions**

**Art. 5.** Le capital social est fixé à deux cent dix mille EUROS (EUR 210.000,-) représenté par deux cent dix (210) actions d'une valeur nominale de mille EUROS (EUR 1.000,-) chacune.

Les actions sont détenues par les investisseurs plus amplement définis ci-après.

Est considéré comme investisseur éligible au sens de la Loi:

- a) une personne physique agissant dans le cadre de la gestion de son patrimoine privé ou
- b) une entité patrimoniale agissant exclusivement dans l'intérêt du patrimoine privé d'une ou de plusieurs personnes physiques ou
- c) un intermédiaire agissant pour le compte d'investisseurs visés sub a) ou b) du présent paragraphe.

Chaque investisseur doit déclarer par écrit cette qualité à l'attention du domiciliataire ou, à défaut, des dirigeants de la SPF.

Les titres émis par une SPF ne peuvent faire l'objet d'un placement public ou être admis à la cotation d'une bourse de valeur.

Le capital social peut être augmenté ou réduit par décision de l'assemblée générale des actionnaires statuant comme en matière de modification des statuts.

Les actions de la société sont nominatives ou au porteur au choix des actionnaires.

La Société peut, aux conditions et aux termes prévus par la loi du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales, telle que modifiée, racheter ses propres actions.

## **Titre III. Administration**

**Art. 6.** En cas de pluralité d'actionnaires, la Société doit être administrée par un Conseil d'Administration composé de trois membres au moins, actionnaires ou non.

Si la Société est établie par un actionnaire unique ou si à l'occasion d'une assemblée générale des actionnaires, il est constaté que la Société a seulement un actionnaire restant, le Conseil d'Administration peut être réduit à un Administrateur (L'Administrateur Unique") jusqu'à la prochaine assemblée générale des actionnaires constatant l'existence de plus d'un actionnaire. Une personne morale peut être membre du Conseil d'Administration ou peut être l'Administrateur Unique de la Société. Dans un tel cas, son représentant permanent sera nommé ou confirmé en conformité avec la Loi.

Les Administrateurs ou l'Administrateur Unique sont nommés par l'assemblée générale des actionnaires pour une période n'excédant pas six ans et sont rééligibles. Ils peuvent être révoqués à tout moment par l'assemblée générale des actionnaires. Ils restent en fonction jusqu'à ce que leurs successeurs soient nommés. Les Administrateurs élus sans indication de la durée de leur mandat, seront réputés avoir été élus pour un terme de six ans.

En cas de vacance du poste d'un administrateur pour cause de décès, de démission ou autre raison, les administrateurs restants nommés de la sorte peuvent se réunir et pourvoir à son remplacement, à la majorité des votes, jusqu'à la prochaine assemblée générale des actionnaires portant ratification du remplacement effectué.

**Art. 7.** Le conseil d'administration choisit parmi ses membres un président.

Le conseil d'administration se réunit sur la convocation du président, aussi souvent que l'intérêt de la société l'exige. Il doit être convoqué chaque fois que deux administrateurs le demandent.

**Art. 8.** Le Conseil d'Administration est investi des pouvoirs les plus larges de passer tous actes d'administration et de disposition dans l'intérêt de la Société. Tous pouvoirs que la Loi ne réserve pas expressément à l'assemblée générale des Actionnaires sont de la compétence du Conseil d'Administration.

Tout Administrateur qui a un intérêt opposé à celui de la Société, dans une opération soumise à l'approbation du Conseil d'Administration, est tenu d'en prévenir le conseil et de faire mentionner cette déclaration dans le procès-verbal de la séance. Il ne peut prendre part à cette délibération. Lors de la prochaine assemblée générale, avant tout vote sur d'autres résolutions, il est spécialement rendu compte des opérations dans lesquelles un des Administrateurs aurait eu un intérêt opposé à celui de la Société.

En cas d'un Actionnaire Unique, il est seulement fait mention dans un procès-verbal des opérations intervenues entre la Société et son Administrateur ayant un intérêt opposé à celui de la Société.

En cas d'Administrateur Unique, tous ces pouvoirs seront réservés à cet Administrateur Unique.

**Art. 9.** Envers les tiers, en toutes circonstances, la Société sera engagée, en cas d'Administrateur Unique, par la signature unique de son Administrateur Unique ou, en cas de pluralité d'administrateurs, par la signature conjointe de deux Administrateurs ou par la signature unique de toute personne à qui le pouvoir de signature aura été délégué par le Conseil d'Administration ou par l'Administrateur Unique de la Société, mais seulement dans les limites de ce pouvoir.

Envers les tiers, en toutes circonstances, la Société sera engagée, en cas d'Administrateur-délégué nommé pour la gestion et les opérations courantes de la Société et pour la représentation de la Société dans la gestion et les opérations courantes, par la seule signature de l'Administrateur-délégué, mais seulement dans les limites de ce pouvoir.

**Art. 10.** Le conseil d'administration peut déléguer la gestion journalière de la société à un ou plusieurs administrateurs qui prendront la dénomination d'administrateurs-délégués.

Il peut aussi confier la direction de l'ensemble ou de telle partie ou branche spéciale des affaires sociales à un ou plusieurs directeurs, et donner des pouvoirs spéciaux pour des affaires déterminées à un ou plusieurs fondés de pouvoirs, choisis dans ou hors son sein, associés ou non.

**Art. 11.** Les actions judiciaires, tant en demandant qu'en défendant, sont suivies au nom de la société par le conseil d'administration, poursuites et diligences de son président ou d'un administrateur délégué à ces fins.

**Art. 12.** La Société peut avoir un actionnaire unique lors de sa constitution. Il en est de même lors de la réunion de toutes ses actions en une seule main. Le décès ou la dissolution de l'actionnaire unique n'entraîne pas la dissolution de la société.

S'il y a seulement un actionnaire, l'actionnaire unique assure tous les pouvoirs conférés à l'assemblée générale des actionnaires et prend les décisions par écrit.

En cas de pluralité d'actionnaires, l'assemblée générale des actionnaires représente tous les actionnaires de la Société. Elle a les pouvoirs les plus étendus pour ordonner, exécuter ou ratifier tous les actes relatifs à l'activité de la Société.

Toute assemblée générale sera convoquée conformément aux dispositions légales. Elles doivent être convoquées sur la demande d'Actionnaires représentant aux moins dix pour cent du capital social.

Lorsque tous les actionnaires sont présents ou représentés et s'ils déclarent avoir pris connaissance de l'agenda de l'assemblée, ils pourront renoncer aux formalités préalables de convocation.

Un actionnaire peut être représenté à l'assemblée générale des actionnaires en nommant par écrit (ou par fax ou par e-mail ou par tout moyen similaire) un mandataire qui ne doit pas être un actionnaire et est par conséquent autorisé à voter par procuration.

Les actionnaires sont autorisés à participer à une assemblée générale des actionnaires par visioconférence ou par des moyens de télécommunications permettant leur identification et sont considérés comme présent, pour les conditions de quorum et de majorité. Ces moyens doivent satisfaire à des caractéristiques techniques garantissant une participation effective à l'assemblée dont les délibérations sont retransmises de façon continue.

Sauf dans les cas déterminés par la loi ou les Statuts, les décisions prises par l'assemblée ordinaire des actionnaires sont adoptées à la majorité simple des voix, quelle que soit la portion du capital représentée.

Lorsque la société a un actionnaire unique, ses décisions sont des résolutions écrites.

Une assemblée générale extraordinaire des actionnaires convoquée aux fins de modifier une disposition des Statuts ne pourra valablement délibérer que si au moins la moitié du capital est présente ou représentée et que l'ordre du jour indique les modifications statutaires proposées. Si la première de ces conditions n'est pas remplie, une seconde assemblée peut être convoquée, dans les formes prévues par les Statuts ou par la loi. Cette convocation reproduit l'ordre du jour, en indiquant la date et le résultat de la précédente assemblée. La seconde assemblée délibère valablement, quelle que soit la proportion du capital représenté. Dans les deux assemblées, les résolutions, pour être valables, doivent être adoptées par une majorité de deux tiers des Actionnaires présents ou représentés.

Cependant, la nationalité de la Société ne peut être changée et l'augmentation ou la réduction des engagements des actionnaires ne peuvent être décidées qu'avec l'accord unanime des actionnaires et sous réserve du respect de toute autre disposition légale.

#### **Titre IV. Surveillance**

**Art. 13.** La société est surveillée par un ou plusieurs commissaires nommés par l'assemblée générale, qui fixe leur nombre et leur rémunération, ainsi que la durée de leur mandat, qui ne peut excéder six années.

#### **Titre V. Assemblée générale**

**Art. 14.** L'assemblée générale annuelle se réunit dans la commune du siège social, à l'endroit indiqué dans les convocations, le premier jeudi du mois de juillet à 10.00 heures.

Si ce jour est un jour férié légal, l'assemblée générale a lieu le premier jour ouvrable suivant.

## **Titre VI. Année sociale, Répartition des bénéfices**

**Art. 15.** L'année sociale commence le 1<sup>er</sup> janvier et finit le 31 décembre de chaque année.

**Art. 16.** L'excédent favorable du bilan, défalcation faite des charges sociales et des amortissements, forme le bénéfice net de la société. Sur ce bénéfice, il est prélevé cinq pour cent (5%) pour la formation du fonds de réserve légale; ce prélèvement cesse d'être obligatoire lorsque la réserve aura atteint le dixième du capital social, mais devrait toutefois être repris jusqu'à entière reconstitution, si à un moment donné et pour quelque cause que ce soit, le fonds de réserve avait été entamé.

Le solde est à la disposition de l'assemblée générale.

## **Titre VII. Dissolution, Liquidation**

**Art. 17.** La société peut être dissoute par décision de l'assemblée générale.

Lors de la dissolution de la société, la liquidation s'effectuera par les soins d'un ou de plusieurs liquidateurs, personnes physiques ou morales, nommés par l'assemblée générale qui détermine leurs pouvoirs et leurs émoluments.

## **Titre VIII. Dispositions générales**

**Art. 18.** La loi du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales, telle que modifiée et la loi du 11 mai 2007 relative à la création d'une société de gestion de patrimoine familial ("SPF"), trouveront leur application partout où il n'y est pas dérogé par les présents statuts.

### *Dispositions transitoires*

- 1) Le premier exercice social commence le jour de la constitution et se terminera le 31 décembre 2012.
- 2) La première assemblée générale annuelle se tiendra en 2013.

### *Souscription et Libération*

Les statuts de la société ayant été ainsi arrêtés, le capital a été souscrit comme suit:

- M. PARATHYRAS: 137 actions
- Mme GEORGARA: 73 actions

Toutes les actions ont été intégralement libérées en espèces, de sorte que la somme de deux cent dix mille Euros (EUR 210.000,-) se trouve dès à présent à la libre disposition de la société, ainsi qu'il en a été justifié au notaire.

### *Constatation*

Le notaire instrumentant a constaté que les conditions exigées par l'article 26 nouveau de la loi du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales ont été accomplies.

### *Frais*

Les parties ont évalué le montant des frais, dépenses, rémunérations et charges, sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la société ou qui sont mis à sa charge à raison de sa constitution, à environ deux mille EUROS (EUR 2.000,-).

### *Assemblée générale extraordinaire*

Les comparants préqualifiés, représentant la totalité du capital souscrit et exerçant les pouvoirs de l'assemblée générale ont pris les résolutions suivantes:

1. Le nombre des administrateurs est fixé à trois et celui des commissaires à un.
2. Sont nommés administrateurs:
  - a) M. Vasileios PARATHYRAS, né à Athènes (Grèce) le 25 mars 1962, demeurant à 31, Avenue Adolphe Lacombe, B4.1, B-1030 Bruxelles (Belgique)
  - b) Mme. Alexandra GEORGARA, née à Athènes (Grèce) le 6 juillet 1967 demeurant à 31, Avenue Adolphe Lacombe, B4.1, B-1030 Bruxelles (Belgique)
  - c) M. Nikolaos KOROGIANNAKIS né à Athènes (Grèce) le 13 octobre 1966 demeurant à 7, Place Jean Jacobs, B-1000 Bruxelles (Belgique).
3. Est appelé aux fonctions de commissaire aux comptes:

M. Nicolas DENIS, avocat demeurant à 7, Place Jean Jacobs, B-1000 Bruxelles (Belgique), né à Bruxelles (Belgique) le 21 avril 1979.
4. Le mandat des administrateurs et du commissaire ainsi nommés prendra fin à l'issue de l'assemblée générale ordinaire statutaire de l'année 2013.
5. Le siège social de la société est fixé à L-1469 Luxembourg, 74, rue Ermesinde.

Le notaire soussigné qui comprend et parle l'anglais, constate par les présentes qu'à la requête des comparants les présents Statuts sont rédigés en anglais suivis d'une version française, à la requête des mêmes personnes et en cas de divergence entre le texte anglais et le texte français la version anglaise fera foi.

DONT ACTE, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée aux comparants, ils ont signé avec le notaire le présent acte.

Signé: V. PARATHYRAS, A. GEORGARA, J. ELVINGER.

Enregistré à Luxembourg A.C Le 6 Juillet 2012. Relation: LAC/2012/31815. Reçu Soixante-Quinze Euros (75,- €)

Le Receveur ff. (signé): Carole FRISING.

POUR EXPEDITION CONFORME, délivrée à la Société sur sa demande

Luxembourg, Le 12 Juillet 2012.

Référence de publication: 2012084974/389.

(120120229) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 13 juillet 2012.

**SwiftStake Technologies S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-1835 Luxembourg, 17, rue des Jardiniers.

R.C.S. Luxembourg B 151.864.

—  
EXTRAIT

Par résolution circulaire des actionnaires en date du 27 juin 2012, les actionnaires ont décidé d'adopter les résolutions suivantes:

1. Le mandat de PricewaterhouseCoopers S.à r.l. avec adresse professionnelle au 400, route d'Esch, L-1014 Luxembourg, en tant que commissaire aux comptes a été renouvelé jusqu'à l'assemblée générale approuvant les comptes annuels au 31 décembre 2012.

2. Le mandat de Christophe Gaul avec adresse professionnelle au 17, rue des Jardiniers, L-1835 Luxembourg, en tant que administrateur de catégorie A a été renouvelé jusqu'à l'assemblée générale approuvant les comptes annuels au 31 décembre 2012.

3. Le mandat de Adi Eyal avec adresse professionnelle au Appartement 34, 8 Hashanit St., Tel Aviv, Israel, en tant que administrateur de catégorie A a été renouvelé jusqu'à l'assemblée générale approuvant les comptes annuels au 31 décembre 2012.

4. Le mandat de Randolph John Anderson avec adresse professionnelle au 42 Ocean Village Avenue, Royal Sunset Building, Royal Ocean Plaza, Appartement 504, GBZ - Gibraltar, en tant que administrateur de catégorie B a été renouvelé jusqu'à l'assemblée générale approuvant les comptes annuels au 31 décembre 2012.

5. Le mandat de Tomer Bentzion avec adresse professionnelle au 5, Andersen Street, appartement 16, Tel Aviv, Israel, en tant que administrateur de catégorie B a été renouvelé jusqu'à l'assemblée générale approuvant les comptes annuels au 31 décembre 2012.

6. Le mandat de Leigh Nissim avec adresse professionnelle au 89 Lyndhurst Gardens, Finchley, Londres N3 1TE, en tant que administrateur de catégorie B a été renouvelé jusqu'à l'assemblée générale approuvant les comptes annuels au 31 décembre 2012.

7. Le mandat de Dan Volpert avec adresse professionnelle au 12 Simtat Hatsiv'oni St, Rishpon 46915, Israel, en tant que administrateur de catégorie B a été renouvelé jusqu'à l'assemblée générale approuvant les comptes annuels au 31 décembre 2012.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour extrait sincère et conforme

Signature

Le mandataire

Référence de publication: 2012085515/35.

(120120108) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 13 juillet 2012.

**ZapFunding S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

**Capital social: EUR 40.000,00.**

Siège social: L-7432 Gosseldange, 79, route de Mersch.

R.C.S. Luxembourg B 162.221.

In the year two thousand twelve, on the eleventh of July.

Before us Maître Blanche MOUTRIER, notary residing at Esch-sur-Alzette (Grand-Duchy of Luxembourg).

Was held an extraordinary general meeting of the shareholders of "ZapFunding S.à r.l.", a société à responsabilité limitée (private limited company) having its registered office at L-1325 Luxembourg, 5, rue de la Chapelle (Grand-Duchy of Luxembourg), registered at the Luxembourg Register of Trade and Companies section B under registration number 162221, incorporated on July 18<sup>th</sup>, 2011 before Maître Blanche Moutrier, notary residing in Esch-sur-Alzette (Grand-

Duchy of Luxembourg), deed published in the Mémorial C Recueil Spécial des Sociétés et Associations number 2288 of September 27<sup>th</sup>, 2011, deed last time modified on October 28<sup>th</sup>, 2011 before the public notary Maître Blanche MOUTRIER, prenamed, deed published in Memorial recueil des Sociétés et Associations C number 3100 of December 16<sup>th</sup>, 2011, (hereafter the "Company").

The General Meeting was presided by Mr Charles Duro, attorney at law, with professional address at 3, rue de la Chapelle, L-1325 Luxembourg (Grand-Duchy of Luxembourg).

The chairman appointed as secretary Mrs Karine Mastinu, attorney at law, with professional address at 3, rue de la Chapelle, L-1325 Luxembourg (Grand-Duchy of Luxembourg).

The General Meeting elected as scrutineer Mr Lionel Bonifazzi, attorney at law, with professional address at 3, rue de la Chapelle, L-1325 Luxembourg (Grand-Duchy of Luxembourg).

The chairman requested the notary to act that:

I. The shareholders present or represented and the number of shares held by each of them are shown on an attendance list. That list and proxies, signed by the appearing persons and the notary, shall remain here annexed to be registered with the minutes.

II. It appears from the attendance list, that all of the shares are present or represented at the present meeting and all the shareholders present or represented declaring that they have due notice and got knowledge of the agenda prior to this meeting, no convening notices were necessary.

III. That the present meeting, representing the whole corporate capital, is regularly constituted and may deliberate upon the items on the agenda.

IV. The agenda of the General Meeting was the following:

#### *Agenda*

1. Transfer of the registered office from L-1325 Luxembourg, 5, rue de la Chapelle (Grand-Duchy of Luxembourg) to L-7432 Gosseldange, 79, route de Mersch (Grand-Duchy of Luxembourg);

2. Amendment of the first paragraph 1 of article 3 of the by-laws of the Company so as to reflect the decision taken;

3. Miscellaneous.

After discussion and deliberation of the foregoing, the General Meeting passed the following resolutions by unanimous decisions:

#### *First resolution*

The general meeting decides to transfer the registered office of the Company from L-1325 Luxembourg, 5, rue de la Chapelle (Grand-Duchy of Luxembourg) to L-7432 Gosseldange, 79, route de Mersch (Grand-Duchy of Luxembourg).

#### *Second resolution*

As a consequence of the foregoing resolution, the first and the second paragraph of article 3 of the by-laws have been amended and will now be read as follows:

" **Art. 3. Registered office.** The Company will have its registered office in Gosseldange (Municipality of Lintgen).

The registered office may be transferred (i) to any other place within the Municipality of Lintgen by a resolution of the manager or in case of plurality of managers by the Board of Managers and (ii) to any other place in the Grand-Duchy of Luxembourg by a resolution of the shareholder(s) deliberating in the manner provided for amendments to the Articles."

Nothing further being on the agenda and nobody asking to speak, the meeting was terminated.

The undersigned notary who understands and speaks English, states that upon request of the above appearing person, this deed is worded in English followed by a French translation; upon request of the same appearing persons and in case of divergences between the English and the French text, the English text shall prevail.

Whereof, this notarial deed was drawn up in Luxembourg, on the day appearing at the beginning of this document.

The document having been read to the appearing persons, known to the notary by surname, name, civil status and residence, the said persons appearing signed together with us, the notary, the present original deed.

#### **Suit la traduction française**

L'an deux mille douze, le onze juillet.

Par-devant Maître Blanche MOUTRIER, notaire de résidence à Esch-sur-Alzette (Grand-Duché de Luxembourg).

S'est tenue une assemblée générale extraordinaire des associés de «ZapFunding S.à r.l.», une société à responsabilité limitée ayant son siège social situé à L-1325 Luxembourg, 5, rue de la Chapelle (Grand-Duché de Luxembourg), immatriculée au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg section B sous le n°162221, constituée le 18 juillet 2011 par devant Maître Blanche Moutrier, notaire de résidence à Esch-sur-Alzette (Grand-Duché de Luxembourg), acte publié au Mémorial C, Recueil Spécial des Sociétés et Associations, numéro 2288 du 27 septembre 2011 et dont les statuts ont été modifiés en dernier lieu en date du 28 octobre 2011 par devant Maître Blanche MOUTRIER, prénommée, acte publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations numéro 3100 du 16 décembre 2011 (ci-après «la Société»).

L'Assemblée Générale est ouverte sous la présidence de Maître Charles Duro, avocat, demeurant professionnellement à L-1325 Luxembourg, 3, rue de la Chapelle (Grand-Duché de Luxembourg).

Le Président désigne comme secrétaire Maître Karine Mastinu, avocat, demeurant professionnellement à L-1325 Luxembourg, 3, rue de la Chapelle (Grand-Duché de Luxembourg).

L'Assemblée Générale choisit comme scrutateur Maître Lionel Bonifazzi, avocat, demeurant professionnellement à L-1325 Luxembourg, 3, rue de la Chapelle (Grand-Duché de Luxembourg).

Le bureau étant ainsi constitué, le Président expose et prie le notaire d'acter:

I. Que les associés présents ou représentés, les mandataires des associés représentés, ainsi que le nombre des parts sociales possédées par chacun d'eux, sont indiqués sur une liste de présence signée par les associés présents, par les mandataires des associés représentés, ainsi que par les membres du bureau et le notaire instrumentaire. Ladite liste de présence ainsi que les procurations des associés représentés resteront annexées au présent acte pour être soumises avec lui aux formalités d'enregistrement.

II. Qu'il ressort de la liste de présence que toutes les parts sociales étant présentes ou représentées à la présente assemblée, les associés présents ou représentés se reconnaissant dûment convoqués et déclarant par ailleurs avoir eu connaissance de l'ordre du jour qui leur a été communiqué au préalable.

III. Que la présente assemblée, réunissant l'intégralité du capital social, est régulièrement constituée et peut délibérer valablement, telle qu'elle est constituée, sur les points à l'ordre du jour.

IV. Que la présente Assemblée Générale a pour ordre du jour:

#### *Ordre du jour*

1. Transfert du siège social de L-1325 Luxembourg, 5, rue de la Chapelle (Grand-Duché de Luxembourg) à L-7432 Gosseldange, 79, route de Mersch (Grand-Duché de Luxembourg);

2. Modification de l'article 3, alinéa premier des statuts de la Société afin de refléter la décision prise;

3. Divers.

Après avoir approuvé l'agenda et délibéré, l'Assemblée Générale a pris les décisions suivantes à l'unanimité:

#### *Première résolution*

L'Assemblée décide de transférer le siège social de L-1325 Luxembourg, 5, rue de la Chapelle (Grand-Duché de Luxembourg) à L-7432 Gosseldange, 79, route de Mersch (Grand-Duché de Luxembourg).

#### *Deuxième résolution*

Suite à la résolution qui précède, le premier et le deuxième alinéa de l'article 3 des statuts de la Société ont été modifiés et ont dorénavant la teneur suivante:

« **Art. 3. Siège social.** Le siège social de la Société est établi à Gosseldange (Commune de Lintgen).

Le siège social peut être transféré (i) à tout autre endroit de la commune de Lintgen par une décision du gérant unique ou le cas échéant du Conseil de Gérance et (ii) à tout autre endroit au Grand-Duché de Luxembourg par une décision des associé(s) délibérant comme en matière de modification de Statuts.»

Plus rien ne figurant à l'ordre du jour et personne ne demandant plus la parole, la séance est levée.

Le notaire soussigné qui comprend et parle l'anglais, constate par les présentes, qu'à la requête des comparants, le présent acte est rédigé en anglais suivi d'une traduction française; sur demande des mêmes requérants et en cas de divergences entre le texte anglais et français, la version anglaise fera foi.

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée aux comparants, connus du notaire instrumentaire par noms, prénoms usuels, états et demeures, les comparants ont signé avec le notaire la présente minute.

Signé: C. Duro, K. Mastinu, L. Bonifazzi, Moutrier Blanche.

Enregistré à Esch/Alzette Actes Civils, le 12 juillet 2012. Relation: EAC/2012/9244. Reçu soixante-quinze euros 75,00 €

*Le Receveur (signé): A. Santioni.*

POUR EXPEDITION CONFORME, délivrée à des fins administratives.

Esch-sur-Alzette, le 13 juillet 2012.

Référence de publication: 2012085628/115.

(120120273) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 13 juillet 2012.